



PRÉFET  
DE LA MOSELLE

DIRECTION  
DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES



# Rapport d'activités

2016

*Direction Départementale  
des Territoires de la Moselle*





Un an déjà ! Voici un an déjà que Marc MENEGHIN et moi-même avons fait nos premiers pas à la direction de la DDT de Moselle. Un an déjà que nous avons appris à connaître un à un les collaborateurs, les élus, les présidents de chambres consulaires et d'associations, les collègues des administrations d'État, de collectivités territoriales ou d'établissements publics divers, des partenaires variés, tant de visages qui sont peu à peu devenus familiers et ont forgé notre quotidien. Un an déjà, que nous avons foulé cette terre mosellane aux facettes si multiples : ici bucolique et séduisante, là marquée par l'histoire et forgée par la main des femmes et des hommes, tantôt séduisante et généreuse, tantôt porteuse d'enjeux et de problématiques complexes, une terre mosellane toujours en contrastes et à l'identité si bien trempée ! Un an déjà et que d'actualité en si peu de temps. Nous avons à peine eu le temps de faire connaissance que déjà les territoires ont su mobiliser leurs serviteurs. Rappelons-nous, 2016 c'était entre autres :

- la finalisation du schéma de coopération intercommunale et les nombreuses conséquences pour les collectivités locales,
- une année agricole déplorable où les difficultés déjà bien amorcées en 2015 se sont encore creusées en 2016 et ont mobilisé lourdement les services d'Etat,
- le porté à connaissance des risques liés à la remontée de nappe dans la partie Ouest du bassin houiller,
- le lancement de la stratégie locale de gestion du risque inondation sur la Moselle Aval et la Sarre,
- la visite du Ministre de l'agriculture dans les locaux de la DDT et sur le terrain,
- la signature de la convention de revitalisation du centre-bourg de Sierck par la directrice générale de l'ANAH,
- la validation par l'ANRU d'un programme ô combien ambitieux de renouvellement urbain pour 3 quartiers d'intérêt national et 7 quartiers d'intérêt régional,
- le transfert des centres d'examen publics de l'épreuve théorique du permis de conduire à des opérateurs privés,
- l'installation du comité de pilotage du plan d'actions en faveur de l'approvisionnement local en restauration hors domicile,
- le lancement du pôle de lutte contre l'habitat indigne et non décent,
- l'organisation d'un séminaire sur la vacance commerciale en centre-ville et le lancement des travaux pour la constitution d'un observatoire de la vacance commerciale,
- le lancement en interne d'une démarche de service associant l'ensemble de la communauté de travail.

Bien évidemment cette liste ne saurait être exhaustive. Elle illustre combien cette année a été riche et passionnante pour chacune et chacun de nous. Je tiens tout particulièrement à remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à la richesse de cette année par leur travail, leur passion, leur rencontre, leurs idées, ... A vous tous, lecteurs, je souhaite d'en goûter quelques saveurs et de prendre plaisir à parcourir ces pages qui traduisent le fruit du travail de toute une équipe avec qui il fait bon collaborer.

Björn DESMET

**PLANIFICATION  
AMÉNAGEMENT ET  
CONNAISSANCE DES  
TERRITOIRES 4**

**POLITIQUE DE L'EAU 6**

**PROTECTION DES  
MILIEUX NATURELS  
ET DES PAYSAGES 8**

**TRANSITION  
ÉNERGÉTIQUE 10**

**AGRICULTURE ET  
FORÊT 12**

**LOGEMENT HABITAT 14**

**RÉNOVATION  
URBAINE 16**

**ACCESSIBILITÉ  
CONSTRUCTION 18**

**PRÉVENTION  
DES RISQUES ET 20  
GESTION DE CRISE**

**EDUCATION, SÉCURITÉ  
ET CIRCULATION 22  
ROUTIÈRE**

**VIE DU SERVICE 24**

**GLOSSAIRE 26**

**LOCALISATION 28**



## Missions de la DDT dans ce domaine

La DDT porte les politiques de l'État en matière d'aménagement et de développement durable des territoires, et s'assure de la prise en compte et de l'intégration dans les documents d'urbanisme et dans les grands projets des enjeux de préservation des terres agricoles, naturelles et forestières, en matière de logement, d'offre commerciale, de déplacement, d'environnement, de risques... Elle accompagne l'élaboration des documents d'urbanisme, des plans de déplacement urbains, veille à leur compatibilité avec les règles ou documents qui s'imposent, et assure le contrôle de légalité.

Elle instruit les actes d'urbanisme délivrés au nom de l'État et accompagne les services instructeurs des collectivités. Elle instruit également les autorisations commerciales, pilote l'élaboration des cartes de bruit des infrastructures de transport et la résorption des points noirs du bruit. Elle incite les collectivités et les accompagne dans leurs projets d'aménagement et de ville durable et assure le portage local des appels à projets nationaux pour les domaines qui la concernent.

## quelques chiffres...

### 2016 en Moselle

- 730 communes
- 33 structures intercommunales
- 4 SCOT approuvés dont
- 3 SCOT en révision
- 1 SCOT en élaboration
- 460 logements hors commune de Thionville (points noirs du bruit)
- 231 PLU
- 125 POS
- 204 Cartes Communales
- 178 RNU

## Faits marquants 2016

### SCoT

La démarche d'analyse systématique de la compatibilité des documents d'urbanisme communaux « dormants » avec les SCoT engagée en 2015 s'est poursuivie en 2016 : elle a permis de transmettre aux élus des communes concernées un courrier cosigné par le Préfet et le Président de chacun des SCoT les informant sur les résultats de cette analyse et leur demandant, en cas d'incompatibilité éventuelle, de mettre en œuvre une procédure d'évolution de leur document d'urbanisme.

L'élaboration en cours du SCoT de l'Arrondissement de Sarrebourg a donné lieu en 2016 à des échanges constructifs entre les services de l'Etat, les autres personnes publiques associées et les élus sur le diagnostic, les enjeux du territoire et le projet d'aménagement et de développement durables. Ce dernier doit être validé en février 2017.

L'approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en mars 2016 a eu des répercussions importantes sur les périmètres des SCoT :

- les révisions en cours du SCoT du Val de Rosselle et du SCoT de l'agglomération messine (SCoTAM) ont été mises en sommeil dans l'attente du choix du SCoT de rattachement par les élus de la nouvelle CC du Pays Boulageois La Houve, à cheval sur les périmètres des deux SCOT précités.
- Le périmètre du SCoTAM est impacté par la nouvelle CC Mad et Moselle qui doit également faire le choix du SCoT de rattachement, le territoire étant en partie couvert par le SCoT Sud meurthe et mosellan.
- Le territoire du SCoT du Val de Rosselle est étendu aux communes de l'ex CC du Centre mosellan suite à la fusion entre la CC du Pays Naborien et la CC du Centre mosellan.
- Suite à la fusion entre la CC des Trois Frontières et la CC du Bouzonvillois, les communes composant cette deuxième entité sont rattachées de fait au périmètre du SCoT de l'agglomération thionvilloise.

### Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Suite à la prescription de l'élaboration du PLUi de la communauté de communes du Pays de Bitche, l'élaboration du porter à connaissance et la définition des enjeux forts de ce territoire ont été réalisés dans les meilleurs délais grâce à la mise en place en 2016 de moyens renforcés en termes

de suivi de la planification intercommunale. Préalablement, une démarche d'animation des élus concernés par ce PLUi a été menée par la DDT, afin de développer une vision partagée des enjeux du territoire.

Dans la perspective de l'entrée en vigueur au 27 mars 2017 du transfert automatique de compétences PLU et cartes communales des communes vers les CC et les CA, de nombreuses sollicitations ont émané des élus sur le sujet. Les agents de SABE/PAU ont apporté des informations techniques précises sur les mécanismes du transfert de compétences et les conséquences à l'occasion de réunions locales. L'outil PLUi a fait également l'objet de présentations détaillées.

### PLU

Les dispositions de la loi « ALUR » de mars 2014 ont eu un effet notoire en termes d'accroissement du nombre de procédures de planification lancées par les collectivités. En particulier, la fin programmée des POS s'est traduite par un net accroissement des procédures de révision valant transformation en PLU.

En 2016, 143 procédures d'élaboration ou d'évolution ont été prescrites ou approuvées. 1 élaboration de PLU a été prescrite et 2 ont été approuvées. 27 procédures de révision de POS ou de PLU ont été prescrites et 13 procédures de ce type ont été approuvées. 27 modifications, 18 modifications simplifiées et 10 mises en compatibilité ont été approuvées.

Ce sont au total 33 porter à connaissance et 25 avis sur PLU arrêtés qui ont été produits.

### Cartes communales

En 2016, 9 procédures de cartes communales ont été approuvées (7 élaborations et 2 révisions). Dans le même temps, 3 nouvelles procédures de révision ont démarré.



## Faits marquants 2016

### Aménagement commercial

La DDT a émis 21 avis pour la Commission Départementale d'Aménagement Commercial pour la création de 31 682 m<sup>2</sup> de surface de vente. Parmi les dossiers les plus importants en termes de surface de vente figurent l'extension d'un ensemble commercial à Longeville-les-Metz (5 450 m<sup>2</sup>), la création d'un ensemble commercial à Grosbliderstroff (2 840 m<sup>2</sup>), la création d'un ensemble commercial à Buhl-Lorraine (2 500 m<sup>2</sup>). Par rapport à l'année 2015, le nombre de dossier soumis à l'examen de la CDAC a fortement augmenté. 5 dossiers ont été instruits par la CNAC.

La mission Déplacements a également contribué à l'instruction par la DRAC du dossier concernant la création d'un cinéma de 8 écrans et de 1 105 places à l'enseigne Kinépolis, dans la ZAC de l'amphithéâtre à Metz.

En octobre 2016 et en collaboration avec la CCI de la Moselle, la mission Déplacements a organisé un colloque sur le commerce qui a rassemblé 98 personnes dont des élus (présidents de SCOT, présidents d'EPCI, maires), des personnalités qualifiées de la CDAC, des présidents d'association de commerçants, l'université de Metz, l'AGURAM, le CEREMA, la préfecture, la DREAL. Ce colloque avait pour objectif d'apporter aux acteurs de l'aménagement commercial des outils et des retours d'expériences pour enrayer le déclin des centres-villes et lutter contre les friches commerciales. A cette occasion, le Préfet de la Moselle s'est engagé à mettre en place un observatoire de la vacance commerciale.

### Droit des sols

L'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des collectivités locales est une prestation exercée par la DDT pour le compte des communes ou de leurs groupements, à des conditions précises et sur une base conventionnelle.

Les objectifs de l'État de faire monter en puissance l'intercommunalité ont conduit la DDT à prioriser ses interventions et à revoir la configuration de la filière « Application du Droit des Sols ». Les dispositions de la loi « ALUR » entrées en vigueur le 1er juillet 2015 réservent désormais depuis le 1er janvier 2017 en Moselle la mise à disposition des moyens de l'État pour l'application du droit des sols (ADS) aux seules communes sans document d'urbanisme, au RNU et n'ayant pris la compétence. En 2016, la transition a concerné les communes avec carte communale n'ayant par encore pris la compétence désormais obligatoire.

Les missions d'instruction perdurent sur les dossiers relevant de la compétence Préfet et sur le périmètre de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Alzette-Belval. Elles ont été renforcées sur le contrôle de l'urbanisme et de la fiscalité.

La DDT poursuit son accompagnement des collectivités locales et de leur service instructeur ADS, en particulier en animant un réseau, en lien avec les services instructeurs de Metz Métropole et ceux du Val de Fensch.



## Perspectives 2017

Les principaux enjeux en matière de planification porteront d'une part sur l'impact de l'évolution des périmètres d'EPCI sur les périmètres du SCOTAM et du SCOTVdR, avec en perspective la relance de la mise en révision de ces deux derniers ainsi que du SCOTAT probablement avant la fin de l'année, d'autre part sur la prise de compétence PLUi d'un certain nombre d'EPCI.

Les premiers projets d'aménagement de l'OIN Alzette-Belval nécessitent déjà un accompagnement appuyé, notamment pour le site de Micheville : planification, instruction du droit des sols, environnement, police de l'eau...

En ADS, 2017 sera marqué par les avis conformes sur les actes d'urbanisme des communes dont les POS deviennent ou sont caducs, la perte de l'instruction des communes à carte communale, et le renforcement du contrôle de police de l'urbanisme, avec en particulier la signature par le Préfet et les Procureurs de l'accord-cadre sur la stratégie départementale.

Dans la suite du colloque sur le commerce dont les actes seront publiés, un observatoire de la vacance commerciale en Moselle doit être mis en place, sous l'égide d'un comité de pilotage.



## Missions de la DDT dans ce domaine

La DDT assure des missions de polices de l'eau administrative et judiciaire, avec pour objectifs de préserver ou de restaurer des milieux aquatiques de qualité. La DDT porte, suit et contrôle la mise en œuvre des grandes politiques nationales dans le domaine de l'eau : directive cadre sur l'eau, directive eaux résiduaires urbaines, directive nitrates... En lien avec les partenaires de la MISEN, elle met en œuvre les actions du programme d'actions opérationnelles territorialisé (PAOT) qui visent à l'atteinte de ce bon état des masses d'eau.

Elle assure l'instruction des dossiers liés à des procédures loi sur l'eau, et contrôle le respect des prescriptions, émet des avis sur les dossiers, projets, plans et programmes pouvant avoir un impact sur les milieux aquatiques. Elle instruit les procédures liées à l'épandage des boues de station d'épuration, à la gestion des eaux pluviales, aux forages, aux drainages, aux travaux en cours d'eau ou en zones humides, aux plans d'eau...

## quelques chiffres...

**160** dossiers instruits dont 150 soumis à déclaration et 10 à autorisation

**60** porters à connaissance

**5** dossiers de Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

**15** dossiers loi sur l'eau ( autorisation et dérogation Nickel) présenté en CODERST

**200** contrôles( 270 homme.jour (HJ) dédié à ces contrôles)

**230** demandes de contributions diverses pour avis (urbanisme, ICPE, ..)

Surface du département couvert par la cartographie des cours d'eau : **35 %**

## Faits marquants 2016

### Police de l'eau

Les premiers dossiers d'autorisation unique IOTA sont arrivés pour cadrage préalable et instruction. 8 dossiers ont ainsi été déposés en 2016 et sont encore en cours d'instruction. La nouvelle procédure mise en œuvre nécessite une plus grande coordination entre services (NPN et DREAL) et une attention particulière sur la procédure de dérogation Espèces protégées (analyse des études préalables et demande fréquente de compléments).

La DDT mène à la fois des actions de contrôle et de pédagogie, en lien avec l'ONEMA.

Une centaine de contrôles bureau ont été réalisés en particulier sur les documents réglementaires liés à l'assainissement (bilan annuel, manuel d'autosurveillance) et aux étangs ainsi qu'une centaine de contrôles terrain, soit un total de 200 contrôles en 2016.

Plusieurs dossiers à enjeux ont beaucoup mobilisé la police de l'eau en 2016 : OIN Esch Belval, barrage écrêteur de crue à Folschviller, barrage écrêteur de crue sur Eichmatt à Sarrebourg, mesures compensatoires ZH sur la RD16...

### Cartographie des cours d'eau

Le travail d'identification et de cartographie des cours d'eau s'est poursuivi dans le prolongement de la démarche collégiale mise en œuvre en 2015, associant l'ensemble des acteurs le plus en amont possible, notamment la profession agricole, les syndicats de rivière, la fédération de pêche ou les collectivités territoriales.

Selon un rythme hebdomadaire, des équipes pilotées par la DDT et l'ONEMA continuent de parcourir l'ensemble des linéaires de cours d'eau des territoires retenus accompagnées par les agriculteurs, les maires, les syndicats de rivière et fédération de pêche, dans un fonctionnement constructif et efficace. Environ 60 homme.jour ont été consacrés par la DDT sur cette mission.

Le troisième comité de pilotage s'est tenu en Préfecture le 22 septembre, ainsi qu'un comité technique préalable le 30 juin pour acter la méthodologie et les cartographies réalisées ainsi la stratégie de poursuite des travaux.

Fin 2016, ce travail de cartographie représente environ 35 % de la surface du département.

### Mission Inter service de l'Eau et de la Nature (MISEN)

La MISEN stratégique s'est déroulée le 28 avril en Préfecture. Les actions retenues

dans le Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) 2016-2018, le plan de contrôle Eau et Nature 2016, le Plan d'actions nature 2016 ainsi que les actions de communication ont été validés par Monsieur le Préfet.

Cinq comités permanents se sont réunis en 2016 ainsi qu'une réunion de la Mission Interservices des Polices de l'Environnement (MIPE) le 02 décembre.

Enfin, une journée de contrôles inter services s'est déroulée le 6 octobre aux environs de la réserve naturelle régionale du Moulin de Velving-Téterchen. Plusieurs contrôles étaient organisés simultanément sur ce territoire avec notamment comme objectif une mutualisation des connaissances entre les différents services de contrôles.

### Pêche

L'élection du nouveau bureau de la fédération départementale des associations de pêche et de protection du milieu aquatique s'est déroulée en mars 2016. Elle a été suivie par le lancement de la procédure de renouvellement des baux de pêche (rédaction du cahier des charges, réunion du comité départemental de la pêche et renouvellement des baux). Une séance d'adjudication de 6 lots a eu lieu le 22 décembre en présence de la DGFIP. En fin d'année, le renouvellement de plusieurs arrêtés préfectoraux relatifs à la pratique de la pêche (arrêté permanent et avis annuel de pêche, autorisation à la pêche de nuit de la carpe, autorisation de pêche scientifique, institution de réserves de pêche) a également mobilisé les agents en charge de cette thématique.



## Faits marquants 2016

### Assainissement

Les premières non conformités pour défaut d'équipement en autosurveillance ont été prononcées en 2016. Plusieurs rencontres avec les collectivités en charge d'agglomérations >10 000 EH ont été organisées : Energis à St Avold, CAF Forbach, Syndicat du Lauterbach, CASC en vue d'expliquer les attentes réglementaires en matière d'autosurveillance (arrêté de juillet 2015).

### Captages dégradés

Le premier cycle d'animation triennal sur les captages Grenelle s'est achevé en octobre 2016. Le bilan est mitigé : la dégradation de la qualité de l'eau est le plus souvent endiguée, mais les systèmes culturels majoritaires sur les aires d'alimentation de ces captages dégradés présentent encore peu de garantie sur la pérennité de la qualité de l'eau vis-à-vis des pollutions diffuses (nitrates et/ou pesticides).

### Nitrates

Suite à la délimitation de la nouvelle zone vulnérable (zone d'application de la Directive Nitrates), deux réunions publiques d'information animées par les services de la DDT sur les bassins hydrographiques concernés (Nied française, Orne et Boler) ont permis d'échanger avec près de 130 agriculteurs et conseillers agricoles au sujet des mesures nouvelles qui s'appliquent sur leurs exploitations.

### Produits phytosanitaires

À l'initiative conjointe des ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie, la DDT a engagé, en partenariat avec les organisations professionnelles agricoles, l'agence régionale de santé, le rectorat et les associations départementales des maires et maires ruraux, une réflexion pour la détermination de distances minimales en deçà desquelles l'épandage de produits phytosanitaires est interdite à proximité des établissements recevant des enfants et/ou des personnes vulnérables (établissements de santé, maisons de retraite...). Cette réflexion a conduit à la prise d'un arrêté préfectoral en date du 25/08/2016 qui contribue à la protection des enfants et des personnes vulnérables.

### Séminaire de terrain des magistrats du Parquet de Moselle sur les thématiques eau et nature

A l'initiative de l'ONCFS, de l'ONEMA, de la DREAL et de la DDT, les services de la DDT ont pu organiser une journée de terrain pour tous les magistrats du Parquet le 1er/07/2016. Cette sortie a été l'occasion de visiter les impacts et les mesures compensatoires mises en œuvre dans le cadre du grand chantier LGV Grand Est. Un aperçu physique des contrôles effectués par l'ONCFS et des initiatives de prévention telles que la préservation des haies ont également pu être montré de visu aux procureurs.



## Perspectives 2017

Accompagnement des collectivités concernées par des captages dégradés vers une intégration des démarches de reconquête de la qualité de l'eau dans les volets environnemental et agricole de leur projet de territoires

Poursuite des actions d'information auprès des exploitants agricoles concernés par l'extension de la zone vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole

Contribution à l'élaboration du nouveau programme d'action régional Nitrates à l'échelle du Grand Est, dont la parution est prévue pour 2018

Communication, en partenariat avec la chambre départementale d'agriculture, auprès des maires et des présidents de communautés de communes et de syndicats des eaux sur l'épandage des boues de station d'épuration (nécessité agronomique, cadre réglementaire...)

Accompagner les collectivités dans l'organisation de leurs prises de compétence eau-assainissement-GEMAPI, et accompagner les fusions et renforcement des syndicats de rivières.

Poursuivre la cartographie des cours d'eau avec l'objectif des 2/3 du territoire cartographié pour la fin 2017

Mise en œuvre de l'autorisation environnementale





## Missions de la DDT dans ce domaine

Dans les domaines de l'environnement, de la biodiversité et des paysages, la DDT est chargée de porter les politiques de l'État à l'échelon départemental, de les croiser et de les coordonner avec celles de l'eau, de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'habitat...

Cela passe par une approche transversale et intégrée des réglementations applicables aux projets d'aménagement (droits des sols, ICPE, police de l'eau, planification, code forestier...), mais également par l'instruction de procédures particulières telles que celles des évaluations d'incidences Natura 2000.

La DDT assure ainsi :

- le pilotage des thématiques Natura 2000, trames vertes et bleues, paysages, publicité, bruit aéroportuaire,
- la bonne prise en compte des politiques espèces protégées, en déclinaison des plans nationaux d'action (PNA),
- l'agrément des associations de protection de l'environnement,
- l'animation de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)
- l'exercice de la police de la nature et de la publicité
- la mise en œuvre de la politique de la chasse (gestion des plans de chasse, régulation des nuisibles...)

Au-delà de ses missions réglementaires d'instruction et de contrôle, l'information et le conseil amont sont des objectifs primordiaux poursuivis par la DDT pour évoluer vers une meilleure prise en compte globale et partagée des enjeux environnementaux dans les plans et projets.

## Promotion et protection de la biodiversité

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée en août 2016. Prise en compte des enjeux environnementaux, contenu et méthodologie d'analyse des projets, gouvernance nationale, régionale et locale constituent les principales évolutions. Elles concernent de nombreuses missions de la DDT.

### Autorité environnementale (AE)

L'évaluation environnementale vise à intégrer le plus en amont possible les préoccupations environnementales dans les plans, programmes et projets au profit d'une démarche de développement durable du territoire.

Jusqu'à la réforme de mai 2016, la DDT gérait le secrétariat de l'autorité environnementale pour le compte du préfet de département, pour des plans et programmes. Le décret du 26/04/2016 prévoit notamment que la fonction d'autorité environnementale pour les plans et programmes et certains projets relèvent désormais d'une mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD). Aujourd'hui, les services de la DDT restent contributeurs aux avis de l'autorité environnementale.

### Trame verte et Bleue et Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Lorraine

Les travaux d'intégration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Lorraine (SRCE) au Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ont débuté. Ils sont pilotés par la Région.

Au plus près des territoires, un premier atelier de sensibilisation sur les bénéfices de la présence des haies et de leurs continuums, éléments participant des trames vertes locales, a été organisé fin 2016. Cette démarche, pilotée par la DDT, est développée dans le cadre du plan d'action nature de la MISEN, en partenariat avec la chambre d'agriculture et le CEREMA Est.

### Suivi des sites Natura 2000

Suite à la création du nouveau Service Régional Eau Biodiversité et Paysage, la DREAL Grand Est a souhaité reprendre le suivi de 3 sites interdépartementaux ou d'intérêt régional. La DDT assure aujourd'hui le suivi administratif de 12 sites (sur un total départemental de 25).

En 2016, la DDT a appuyé la relance de l'animation de deux sites : « Vallée de la Nied

Réunie » et « Pelouses de Lorry-Mardigny et Vittonville ».

### Dispositif mosellan d'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN 2000)

Le plan de communication sur le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) engagé en 2013, est désormais totalement déployé. La DDT continue d'intervenir en information ou formation, si nécessaire, c'est-à-dire à la demande de partenaires ou services extérieurs.

Parallèlement, le conseil aux porteurs de projet est réalisé en continu par la DDT : sur dossier ou au sein des comités de pilotage Natura 2000 par exemple.

## quelques chiffres...

25 sites Natura 2000

15 sites classés, 11 sites inscrits

3 agents assermentés police de la nature

**Autorité environnementale :**

12 contributions à l'avis de l'AE

**Evaluations des incidences Natura 2000 :**

124 avis sur des évaluations des incidences relevant de régimes administratifs classiques, 5 dossiers instruits en régime propre Natura 2000 et 4 analyses de cas concluant à la soumission à EIN 2000

**Chartes et contrats Natura 2000 :**

3 tournées de surveillance territoriale  
5 contrôles administratifs réalisés avec visite de terrain

1 contrôle réalisé consécutivement à un signalement

Aucune non-conformité constatée

**Forêt :**

10 demandes d'autorisation de défrichement, dont 1 assortie d'une enquête publique.

11 dossiers de gestion du régime forestier

**Installations classées pour la protection de l'environnement :**

30 avis de synthèse ICPE (dont 5 sous « autorisation unique » et 3 dossiers « carrières »).

**Déchets :**

5 rappels à la réglementation émis concernant des dépôts de déchets sauvages

**publicité : 190 64** demandes d'avis

14 autorisations, 1 refus

393 dispositifs non-conformes signalés et courriers de rappel à la réglementation

306 déposes

77 mise en demeure

**CDCEA/CDPENAF : 11** réunions dont 1

consultation par voie électronique

39 documents d'urbanismes, 5

délibérations motivées, 14 permis de construire examinés

## Faits marquants 2016



La DDT instruit le « régime propre des évaluations des incidences Natura 2000 » et intervient en appui des services instructeurs du régime administratif classique ; les contrôles de terrain, par exemple pour les manifestations sportives, sont réalisés avec l'appui de l'ONCFS.

### Contrats et chartes Natura 2000

Afin de relancer les actions de gestion et de conservation propres aux sites Natura 2000, la DDT avait pu mobiliser une enveloppe conséquente de crédits exceptionnels du MEEM fin 2015 : la DDT avait ainsi pu engager 5 nouveaux contrats et concrétiser, dès 2016, la reprise de la programmation et du paiement des aides au titre de Natura 2000 en Moselle. En revanche, faute de mise en place de l'organisation concernant l'instruction des dossiers d'aides FEADER avec la Région, désormais autorité de gestion, aucun engagement financier n'a pu être pris au en 2016.

2016 a été marqué par l'instruction des demandes de renouvellement ou d'adhésion à des chartes Natura 2000. A cet effet, l'arrêté préfectoral listant les parcelles Natura 2000 concernées et éligibles à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties a été réalisé en lien avec les données cadastrales.

### Espèces patrimoniales et protégées

Le lynx a fait l'objet d'une opération de réintroduction en Rhénanie Palatinat sous le pilotage de la Fondation Nature & Environnement de Rhénanie Palatinat. Son suivi est désormais assuré par un réseau d'observateurs loup-lynx mis en place en Moselle suite à une formation en décembre 2016. Un comité départemental de suivi des grands carnivores a également installé par le Préfet en février 2017.

En DDT, les plans d'action régionaux et nationaux en faveur des espèces patrimoniales et menacées ont fait l'objet d'un travail d'acculturation en DDT, notamment par la rédaction de « fiches techniques espèces ».

### Préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers

#### Animation de la CDPENAF

La parution du décret N° 2016-1190 du 31 août 2016, complète l'ambition en rendant obligatoire, pour certains projets d'aménagement publics ou privés la production d'une étude préalable listant, en cas d'impact négatif avéré sur l'économie agricole, les mesures de compensation collective envisagées.

#### Prévention des nuisances

#### Publicité et protection des paysages

Le préfet de département exerce, depuis la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi ENE), les compétences en matière de publicité, sauf dans les communes dotées d'un règlement local de publicité extérieure (RLP) où elles continuent d'être exercées par le maire. Une

nouvelle campagne d'information sur les nouvelles dispositions réglementaires relatives aux dispositifs publicitaires, enseignes et préenseignes a été menée auprès des maires et bénéficiaires. Conformément au plan d'action départemental, un recensement et traitement ses dispositifs non conformes a eu lieu prioritairement dans les territoires à forts enjeux paysager, c'est-à-dire, dans les parcs naturels régionaux.

Les dispositions de la Loi ENE encouragent les collectivités à réviser ou à réaliser des règlements locaux de publicité. Plusieurs RLP « nouvelle génération » sont actuellement en projet en Moselle.

### Protection de l'atmosphère

Le projet d'arrêté concernant le brûlage de déchets verts a été publié en juillet 2016. Son objectif est de rappeler cette interdiction générale et de rassembler en un seul texte les textes en vigueur et leurs références. Pour une meilleure information du public et des collectivités, un plan de communication a été élaboré spécifiquement.

### Chasse

#### Demande de plan de chasse

Suite aux travaux de vectorisation de tous les plans de chasse, le logiciel de gestion des plans de chasse développé en 2015 en partenariat avec la fédération départementale des chasseurs a offert, en 2016, aux 2 400 demandeurs de plan de chasse, la possibilité d'effectuer leur demande par internet. Pour une première année, 25 % des demandeurs ont opté pour cette méthode qui sera reconduite et encouragée pour 2017.

#### Gestion des sangliers

La DDT a poursuivi l'animation du comité départemental de suivi des dégâts de sangliers avec la mise en place d'un nouveau dispositif de gestion des dégâts. Une classification des zones en fonction du niveau de dégâts constaté sur une ou plusieurs années a été mise en place. Ceci a permis de définir différentes procédures adaptées à chaque situation et pour la plus critique d'être classée « point noir ». Les réunions régulières du comité sanglier facilitent le suivi des secteurs identifiés et apportent une réponse rapide sur de nouveaux foyers de dégâts.

#### Gestion des cervidés

Le comité cervidé a défini des moyens adaptés pour les massifs concernés par un déséquilibre sylvo-cynégétique et nécessitant de réduire sensiblement les effectifs de cerfs (Hémilly, Canner, Donon). Un bilan sera réalisé à l'issue de la saison de chasse 2016/2017 pour envisager si nécessaire une évolution du dispositif.

## Perspectives 2017

Publication des décrets d'application de Loi RBNP et lancement de l'agence nationale de la biodiversité contribuent à renouveler la gouvernance locale en matière de protection de la nature : la DDT confortera son ancrage territorial.

Consolidation de la nouvelle organisation inter-service dans le cadre de la réforme de l'autorisation environnementale : les services de la DDT intégreront le nouveau mode de fonctionnement et les délais restreints conformément aux objectifs de la réforme.

Poursuite de la déclinaison locale de la trame verte et bleue régionale dans les documents d'urbanisme. Les travaux d'acculturation et de communication engagés avec la chambre d'agriculture sur les bénéfices de la haie, en particulier vers la profession agricole, seront poursuivis.

Actualisation de la doctrine d'instruction de la CDPENAF, suite aux récentes évolutions réglementaires.

Renouvellement des agréments Ret habilitation au profit des associations de protection de l'environnement.

Le conseil à l'élaboration de RLP nouvelle génération devrait se développer, compte-tenu des échéances fixées par la Loi ENE.

Adaptation du dispositif de gestion des populations de cervidés sur les massifs prioritaires (Hémilly, Canner, Donon)

Réflexion sur le développement d'un logiciel de demande par internet des autorisations de destruction des nuisibles

## quelques chiffres...

### Chasse

délivrance de plus de 2000 plans de chasse  
délivrance de 209 autorisations de destruction des nuisibles et de 122 autorisations individuelles de tirs de cormorans  
prise de 8 arrêtés préfectoraux de tirs et battues administratives de régulation du sanglier  
organisation de l'activité cynégétique dans le département par la prise de 79 arrêtés préfectoraux



## Missions de la DDT dans ce domaine

### La loi « transition énergétique pour la croissance verte »

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte vise à :

- consommer mieux en économisant l'énergie (moins de carburants fossiles, moins de transport, plus de confort thermique, plus d'efficacité dans l'industrie),
- produire autrement en préservant l'environnement (plus de ressources locales, des énergies renouvelables, moins de déchets),
- faire progresser la société grâce à des projets mobilisateurs (projets coopératifs de production d'énergie, services innovants),
- créer des emplois dans de nouveaux métiers d'avenir et dans le bâtiment.

C'est une loi « d'action et de mobilisation » qui engage le pays tout entier – citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics – dans une croissance verte créatrice d'activités nouvelles et d'emplois durables.

Tous les secteurs d'activité sont impactés à travers les sept axes clairement identifiés :

- rénover les bâtiments,
- développer les transports propres,
- lutter contre le gaspillage et promouvoir l'économie circulaire,
- favoriser les énergies renouvelables,
- renforcer la sécurité nucléaire et l'information des citoyens,
- simplifier les procédures,
- financer et accompagner la transition énergétique.

Cette loi concerne dont de nombreux pans d'activité de la DDT : rénovation thermique des logements, soutien à l'aménagement durable, production d'énergie renouvelable, soutien aux transports propres, approvisionnement local en restauration collective, lutte contre le gaspillage, production agricole économe en intrants, ...



## Faits marquants 2016

### Soutien à l'énergie éolienne

L'année 2016 a été marquée par la mise en place effective, du régime d'autorisation unique pour l'éolien. Cette procédure intégrée mobilise fortement la DDT sur différents volets : urbanisme (y compris droit à construire), eau, défrichement, nature...

La DDT a accompagné tant le guichet unique que les bureaux d'études, pour la bonne mise en œuvre de cette réforme

### «Habiter mieux» en Moselle

Le programme « Habiter Mieux » mis en œuvre par l'ANAH apporte une réponse durable pour les ménages modestes et très modestes propriétaires de logements énergivores car il permet d'intervenir à la source du problème : le bâti.

Les conditions d'octroi de l'aide « Habiter Mieux » :

- être propriétaire occupant de son logement,
- bénéficier d'une subvention de l'Anah (et donc respecter les règles d'octroi de ces aides),
- réaliser des travaux améliorant d'au moins 25 % la performance énergétique du logement.

704 logements ont été financés au titre de ce programme un montant de subventions de l'ANAH de 6,544 M€ et de 1,311 M€ de crédits du FART pour un total de travaux éligibles de 36 M€.

Selon les catégories de travaux, entre 60 % et 88 % des logements restaurés ont un gain énergétique supérieur à 50 %. et 55 % des logements réhabilités ont une étiquette énergétique supérieure à D.

### Méthanisation

En 2016, 4 méthaniseurs agricoles sont entrés en productions, s'ajoutant aux 6 unités déjà en fonctionnement.

La dynamique ne s'arrête pas, des projets sont toujours à l'étude, d'autres s'initient, certains verront le jour dans les prochaines années. A noter cette année une modification de la loi qui encadre à compter du 1/01/2017 le pourcentage de cultures dites alimentaires

pouvant être utilisées dans les méthaniseurs.

La DDT participe à la promotion de la filière auprès des exploitants agricoles et des collectivités, à l'information et à l'accompagnement des porteurs de projets dans leurs relations notamment avec les services de l'Etat en charge des réglementations encadrant ce type de projets.

### Les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)

En réponse à l'appel à projet « Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) », l'accompagnement des territoires ayant conventionné en 2015 s'est poursuivi en 2016 avec la signature de 3 avenants aux conventions TEPCV déjà réalisées.

- La Communauté d'Agglomération de Sarreguemines-Confluences ainsi que la Communauté de communes de Sarrebourg-Moselle Sud ont conventionné respectivement chacune un avenant portant à 2 Millions d'euros la part de financement TEPCV de leurs conventions initiales (conventions orientées majoritairement vers la mobilité propre).
- La Communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette a quant à elle conventionné un avenant de report de crédit. L'accompagnement des collectivités se poursuivra en 2017.

### Ville durable / transition énergétique

Dans le cadre de la 3ème vague de labellisation des écoquartiers, suite à l'engagement en 2015 de la ville de Bitche dans la démarche, cinq autres projets ont été identifiés en 2016 en vue d'être engagés : le site de Micheville sur les communes d'Audun le Tiche et Russange, le centre-bourg de Sierck les Bains, la réhabilitation du site de l'hôpital Sainte Barbe à Forbach, la ZAC de la Paix à Algrange et la ZAC du Sansonnet à Metz. Les contacts pris avec les collectivités porteuses de ces projets devraient permettre un lancement des démarches en 2017 ou 2018.

## Faits marquants 2016

Dans le cadre du soutien à l'investissement public local (FSIL) 147 dossiers ont été déclarés éligibles pour un montant total de 12,9 Millions d'euros. Le suivi et l'instruction des demandes de financements réalisés pour le compte des sous-préfectures ont mobilisé une énergie considérable.

### Déplacements

La DDT a participé aux réunions préparatoires pour le lancement de l'Enquête Déplacements Grand Territoire (EDGT) à l'échelle du ScoT de l'agglomération messine (SCOTAM). Elle a élaboré la convention financière entre l'Etat et la collectivité permettant de financer, à hauteur de 20 %, le coût de l'enquête et assurera le suivi technique et financier de cette opération, en collaboration avec le CEREMA.

Dans la continuité de l'année précédente, la DDT a participé aux différentes réunions pour la mise en place d'un Plan de Déplacements Inter-Entreprises sur les zones d'activités de la communauté d'agglomération de Sarreguemines.

La DDT a également participé, à la demande du maître d'ouvrage, aux réunions de suivi du projet A31 bis.

### Bruit des infrastructures de transport

La réunion annuelle du comité de pilotage de l'Observatoire du Bruit s'est tenue le 09 juin 2016 sous la présidence de M. Le Préfet. Cette réunion a été l'occasion de rappeler les obligations fixées par la directive européenne du 25 juin 2002 et de faire le point sur l'état d'avancement de la réalisation des cartes de bruit stratégiques (CBS) et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) incombant à l'Etat et aux collectivités territoriales.

### Cartes de bruits stratégiques et PPBE – 3e échéance – grandes infrastructures Etat

Au cours du dernier semestre 2016, la mission Déplacements a contacté les différents gestionnaires de voiries (DIR Est, SANEF, Conseil Départemental, SNCF Réseau) pour obtenir les données de trafics actualisées qui serviront à l'élaboration des cartes de bruits stratégiques et du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement – 3e échéance, pour les grandes infrastructures de l'Etat.

### Cartes de bruits stratégiques et PPBE – 2e échéance – grandes agglomérations

A plusieurs reprises, la mission Déplacements a rappelé aux collectivités leur obligation en matière d'élaboration de CBS et de PPBE. Des réunions spécifiques et des échanges fréquents ont permis de proposer des solutions adaptées aux collectivités pour les conseiller et les aider dans la réalisation des documents. Ces propositions ont fait l'objet d'un examen, au cas par cas, en fonction de la date de réalisation des documents au titre de la première échéance, des évolutions de trafics et du contexte local.

### Classement sonore des infrastructures

Durant l'année, les collectivités territoriales concernées par le classement sonore des voies communales, dont le trafic moyen journalier annuel est supérieur à 5000 véhicules par jour, ont été sollicitées pour fournir à la DDT les données de trafics nécessaires à la mise à jour du classement sonore des voies communales, datant de 2004. L'arrêté préfectoral de classement des voies communales devrait être pris en janvier 2017.

### Résorption des points noirs du bruit

Dans le département (hors Thionville) et à partir du PPBE des grandes infrastructures de l'Etat – 2ième échéance, 460 logements ont été potentiellement identifiés comme points noirs du bruit aux abords des infrastructures A31, RN4, RN33 et RN61. La réalisation de cette opération, confiée au bureau d'étude Orféa Acoustique, comprend des mesures acoustiques et des modélisations permettant ainsi d'identifier et de valider les bâtiments et les locaux dont les propriétaires pourront bénéficier d'une subvention de l'Etat pour financer une isolation acoustique.

Le même type d'opération a été lancé sur la commune de Thionville, en partenariat avec la DREAL. La mission Déplacement et la délégation territoriale de Thionville assure le suivi technique de l'opération pour compte de la DREAL.



## Perspectives 2017

Afin d'appliquer localement la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, et ainsi faire émerger de nouveaux projets portés par les collectivités, les entreprises, les particuliers, et l'Etat, la DDT se met en ordre de marche sur cette thématique. La rédaction d'un plan d'actions concrètes visant à améliorer le développement énergétique de la Moselle reste un objectif pour la DDT.

Les enjeux principaux en matière de déplacement porteront sur le PDU de l'agglomération messine et l'enquête ménage, les suites données au projet A31 Bis, l'élaboration pour les agents de la DDT d'un plan de déplacement administration.

Dans le domaine du bruit des infrastructures de transport, le marché de résorption des points noirs du bruit sur le réseau routier national sera poursuivi. La mise à jour et l'élaboration des cartes de bruits en application de la directive européenne sera poursuivie pour les grandes infrastructures de l'Etat – 3ième échéance et celles des collectivités territoriales 2e échéance (CBS et PPBE).

Le dispositif Anah est complété en 2017 avec le programme « copropriétés fragiles » destiné à aider les syndicats des copropriétés qui rencontrent des signes de fragilités financières (impayé modéré) à diminuer le montant des charges par le biais de travaux énergétiques en parties communes. Cette aide collective est indépendante des niveaux de ressources des propriétaires et du statut d'occupation de chaque logement. Son octroi nécessite une amélioration de la performance énergétique de 35 % au minimum et la mise en place d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) co-financée par le syndicat des copropriétaires et l'Anah.

### quelques chiffres...

Les objectifs fixés à la Moselle sur les programmes d'amélioration énergétique de l'Anah sont les suivants en 2017 :

**1 079** logements bénéficiaires du programme habiter-Mieux

**610** logements aidés en « copropriétés fragiles »



## Faits marquants 2016

### Missions de la DDT dans ce domaine

Le rôle de la DDT est de décliner localement la politique agricole et forestière.

Elle est chargée :

- de la gestion des aides apportées par l'Etat ou l'UE et plus particulièrement les aides de la Politique Agricole Commune (PAC) 1er et 2eme pilier,
- des politiques d'installation des agriculteurs et de la gestion des structures agricoles,
- de mettre en œuvre une politique d'agriculture durable notamment pour la protection de la ressource en eau et le développement de la méthanisation,
- de favoriser la diversification des activités agricoles en participant notamment aux projets de développement des circuits alimentaires de proximité et de l'agriculture périurbaine,
- de la politique forestière (aides, défrichement, dispositifs fiscaux).

### 2016 : l'une des plus mauvaises années agricoles depuis la fin de la 2ème guerre mondiale

L'année agricole a été marquée par des pluies anormales en mai et juin entraînant la dégradation voire la perte du foin récolté en juillet. L'excès d'eau du printemps a également perturbé le développement des céréales entraînant des pertes de rendement de 40 à 50 %.

Les cultures maraîchères ont elles aussi été fortement impactées par l'excès d'eau : par arrêté ministériel du 11 janvier 2017, le caractère de calamité agricole a été reconnu pour les dommages subis par les maraîchers et les apiculteurs du département.

Une sécheresse estivale et automnale a suivi cette période trop arrosée entraînant des difficultés de levée pour les cultures d'automne : par rapport à une année classique, seuls 15 % des emblavements de colza sont constatés à l'entrée de l'hiver.

Fait unique, les trois principales productions agricoles de Moselle (lait, céréales, viande bovine) ont enregistré des baisses de prix importantes en 2016.

Cette baisse des prix, associée à une forte baisse des rendements des céréales et de la qualité des fourrages a entraîné une chute importante du revenu des agriculteurs. Avec des trésoreries déjà fortement impactées par la crise de l'élevage de 2015, de nombreuses exploitations se retrouvent en grande difficulté pour honorer leurs échéances auprès des fournisseurs.

### A situation exceptionnelle, mobilisation exceptionnelle de la DDT pour la mise en œuvre de la réponse de l'État

En complément des dispositifs du Plan de Soutien à l'Élevage (PSE) de 2015, le gouvernement a mis en place un Pacte de Consolidation et de Refinancement des Exploitations Agricoles (PCREA).

La cellule départementale d'urgence, installée en 2015 et présidée par le Préfet, coordonne la mise en œuvre localement des mesures du PSE et du PCREA qui ont permis aux exploitants mosellans de bénéficier :

- de la prise en charge partielle des frais induits par la mise en œuvre d'années blanches bancaires pour un montant total de 208 000 € (78 bénéficiaires). Ce dispositif est prolongé jusqu'au 31 mars 2017,
- d'une aide à la régulation de la production laitière pour un montant total de 540 000 € (222 bénéficiaires),
- d'une aide de trésorerie aux producteurs de lait de vaches pour un montant total de 602 000 € (360 bénéficiaires). Une procédure complémentaire permettra début 2017 aux producteurs de lait de vache n'ayant pu en bénéficier en 2016, de bénéficier de cette aide en 2017,
- d'exonération de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) pour un montant total de 3,8 M€.

La DDT assure le secrétariat de la Cellule Départementale d'Urgence, l'instruction et le suivi de l'ensemble de ces mesures (à l'exception des exonérations de TFNB).

### Sans oublier les suites de la sécheresse de 2015...

Le département de la Moselle a été reconnu pour l'intégralité de son territoire en calamités agricoles au titre des fourrages suite à la sécheresse de 2015. 2016 a ainsi été l'année de mise en œuvre de la procédure d'indemnisation pour les pertes subies : 614 exploitants agricoles ont ainsi bénéficié de 2,8 M€.

### La régionalisation du contrôle des structures

La DDT assure la mise en œuvre de la politique de contrôle des structures visant à encadrer l'agrandissement des exploitations

## Faits marquants 2016

et à favoriser l'accès au foncier agricole des jeunes agriculteurs et des exploitations nécessitant d'être confortées. La mise en œuvre de cette politique est encadrée depuis le 1er juillet 2016 par le schéma directeur régional des exploitations agricoles Lorraine et relève à présent de la responsabilité du Préfet de la Région Grand-Est. La DDT de la Moselle reste service instructeur pour le compte du Préfet de Région.

### La mise en œuvre de Politique Agricole Commune (PAC)

#### Aides à l'investissement et à l'installation des jeunes agriculteurs

La DDT a instruit en 2016, pour le compte du Conseil Régional (autorité de gestion du FEADER), 102 dossiers d'investissement dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles. Par ailleurs, 40 jeunes agriculteurs ont été accompagnés financièrement dans le cadre de leur projet d'installation en agriculture.

#### Soutien aux productions agricoles

L'année 2016, deuxième année de la mise en œuvre de la nouvelle programmation 2015-2020 de la PAC, a été une année atypique. En effet, les retards induits par le nécessaire ajustement des outils informatiques à cette nouvelle programmation ont amené la DDT à assurer :

- l'instruction et la mise en paiement des aides PAC 2015,
- l'accompagnement de la campagne de dépôt des demandes d'aides 2016,
- la mise en place, comme en 2015, d'un dispositif d'avance de trésorerie remboursable spécifique à 2016 afin de pallier au retard de traitement des dossiers. Le montant total de ces avances se porte à 72 M€.

L'année 2016 a, par ailleurs, été marquée par le passage en 100 % télédéclaration des demandes d'aides liées aux surfaces. Ainsi, 2782 demandes dématérialisées ont été déposées, impliquant une mobilisation importante des agents du site de Metz et des délégations territoriales pour l'assistance téléphonique et l'accompagnement à la télédéclaration (897 rendez-vous) des agriculteurs.

### L'accompagnement des projets agricoles

En réponse au contexte économique de l'agriculture, aux attentes sociétales, aux enjeux environnementaux et climatiques, la DDT accompagne l'évolution de l'agriculture mosellane en favorisant l'émergence d'initiatives exemplaires en matière de reconquête de la qualité de l'eau, de développement de l'agro-écologie, de développement des circuits courts et de méthanisation (production d'énergie à partir d'effluent d'élevage).

Pour accompagner le développement de l'approvisionnement local en restauration hors domicile (RHD), le Préfet a installé le 6/12/2017,

le comité de pilotage approvisionnement local de la RHD réunissant l'ensemble des acteurs concernés (des représentants des producteurs aux gestionnaires de restaurants collectifs). Ce COPIL s'appuiera sur un observatoire départemental de l'approvisionnement local de la RHD dont la mise en place par la DDT se finalisera durant le premier semestre 2017.

### Protection de la forêt, maîtrise des défrichements

La DDT, a instruit en 2016 9 projets de desserte forestière. Ces projets permettront de mieux mobiliser la ressource en bois.

En parallèle, cette année a été marquée par le lancement de l'appel à manifestation d'intérêt DYNAMIC BOIS afin de favoriser la mobilisation de bois pour les chaufferies biomasse. Les premiers dossiers sont en cours d'instruction.

Elle a parallèlement délivré 15 certificats de gestion forestière durable au titre de la fiscalité forestière, et dressé 5 procès-verbaux pour infraction à la réglementation forestière.

### Des efforts qui commencent à porter leurs fruits : une poursuite de la diminution du rythme d'artificialisation des terres.

Suite à la réception en août 2016 des fichiers cadastraux de la DGFIP, millésimés au 1er janvier 2015, l'Observatoire mosellan de la consommation du foncier a pu actualiser ses données et poursuivre l'information des acteurs du secteur : profession agricole, collectivités, EPFL, agences d'urbanisme, bureaux d'étude et services de l'Etat.

2014 poursuit la tendance d'une diminution significative de l'artificialisation des terres, avec 635 ha de terres agricoles et naturelles qui ont été urbanisées (contre env 1 000 ha/an dans les années 2000) : 121 ha pour l'habitat, 126 ha pour les zones commerciales et industrielles, le reste se répartissant entre les réseaux routiers, les terrains de loisirs, les carrières, etc. Le sillon mosellan reste la zone géographique prioritairement concernée par le phénomène : les 2 arrondissements de Metz et Thionville ne couvrent qu'un tiers du département mais sont responsables de plus de la moitié de cette artificialisation annuelle.

### Le Ministre de l'agriculture a rendu visite aux agents de la DDT le 16 juin 2016

Une fois n'est pas coutume : le Ministre de l'agriculture Stéphane LE FOLL a tenu à rendre hommage à l'investissement des agents de la DDT au service de l'agriculture mosellane. La visite des locaux et les échanges directs avec les agents ont permis d'aborder concrètement les difficultés liées à la mise en œuvre de la PAC, l'investissement pour la limitation de la consommation du foncier agricole, les avancées en matière d'agro-écologie (protection des captages, GIEE, étude sur les haies en milieu agricole) ainsi que la cartographie des cours d'eau.

## Perspectives 2017

La gestion de la fin des campagnes PAC 2015 et 2016 concomitamment avec la mise en œuvre de la campagne 2017 nécessitera une organisation adaptée et un renforcement des moyens humains de la DDT.

Les demandes d'indemnisation des pertes de récoltes 2016 en maraîchage et en apiculture reconnues au titre des calamités agricoles seront traitées lors du premier semestre.

La mise en œuvre du Pacte de Consolidation et de Refinancement des Exploitations Agricoles (PCREA) se poursuit avec notamment la mise en œuvre de l'année blanche bancaire (pause de 1 an sur les remboursements d'emprunt pour les exploitations en difficulté financée à hauteur de 1/3 des frais générés).

L'appel à projet 2017 du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles ouvrira deux périodes de dépôt des demandes.

Le chantier de mise en place de l'observatoire de la restauration hors domicile se poursuit avec un objectif de recueil des premières données à la fin du premier semestre 2017.



### quelques chiffres...

2 800 exploitations agricoles sollicitant des aides de la Politique Agricole Commune (PAC)

surface agricole utile (SAU) :  
309 000 ha (2014) soit 49,4 % de la surface départementale

surface céréales oléo-protéagineux(SCOP)  
180 400 ha

Prairie = 123 600 ha

Autres cultures = 5 000 ha

Plus de 80 millions d'euros d'aides versées à ces agriculteurs annuellement

40 installations aidées de jeunes agriculteurs en 2016 (retour à une valeur normale après un tassement en 2015 : 32 installations aidées).

102 dossiers d'investissement (contre 80 en année normale) déposés par les exploitants agricoles en 2016.

90 dossiers instruits en 2016(contre 60 en 2015) au titre de l'installation et des agrandissements dans le cadre du contrôle des structures.

76 700 ha de forêts domaniales

47 800 ha de forêts des collectivités

74 000 ha de forêts privées

Répartition des principales essences forestières

Chêne = 30 %

hêtre = 20 %

charme = 13 %

conifères = 22 %

autres = 15 %



## Missions de la DDT dans ce domaine

### Politique de financement des logements sociaux :

- logement social
- application de l'article 55 de la loi SRU
- l'habitat des Gens du voyage
- CUS

### Copropriétés :

- coordination et suivi du plan de sauvegarde de la copropriété Bernadette
- accompagnement et aides au financement Anah des programmes et actions engagés par les collectivités

### L'habitat indigne et non décent :

- animer le pôle, tenir le guichet unique, veiller à la décence des logements conventionnés,
- prise en compte de l'habitat indigne dans les documents de programmation
- conduire les travaux d'office en cas de défaillance du propriétaire dans la réalisation des prescriptions des arrêtés préfectoraux,...

### ANAH :

Mise en oeuvre des orientations d'actions et des crédits de l'ANAH et de l'Etat en direction du parc privé avec 6 axes majeurs :

- accompagnement des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap pour l'adaptation de leur logement
- production d'un parc à vocation sociale via le conventionnement avec ou sans travaux
- aide à l'humanisation des structures d'hébergement.

### Politique de l'Habitat :

- suivi des programmes locaux de l'Habitat (PLH) et du plan départemental de l'Habitat (PDH).
- animer l'observatoire départemental de l'habitat et le réseau des acteurs locaux.
- actualiser le foncier de l'état en faveur du logement.

### Politique de Financement des Logements sociaux :

#### Financement du logement social public (HLM) :

Grâce à une forte mobilisation de tous les acteurs, 1 656 logements locatifs sociaux ont été financés en Moselle.

L'ensemble de ces financements contribuent à soutenir l'activité de la construction en Moselle, le logement social représentant une part importante des constructions commencées.

#### Mixité sociale : application de l'article 55 de la loi SRU:

En 2016, 11 communes sont déficitaires en logements sociaux pour un total de 1666 logements manquants. 8 d'entre-elles font l'objet d'un prélèvement sur leurs ressources fiscales pour un montant total de 258 200€. 124 logements sociaux ont été financés en 2016 sur des communes déficitaires en logements sociaux.

#### Gens Du Voyage:

Des réflexions sont en cours concernant le développement d'habitats adaptés pour plusieurs groupes de tziganes résidant en Moselle.

Participation de la DDT à la révision du schéma départemental d'accueil des gens du voyage lancée par le Préfet et le Président du Conseil Départemental le 5 avril 2016. Portage du marché relatif au diagnostic du schéma et à l'identification des enjeux, confié au bureau d'études CATHS.

#### Copropriétés :

##### Plan de sauvegarde Bernadette

Le plan de sauvegarde a fait l'objet de deux commissions de suivi en 2016 avec l'ensemble des partenaires associés. De nombreuses actions prévues au plan ont déjà été réalisées, notamment l'approbation des comptes de la copropriété depuis 2010, l'élection du conseil syndical et les travaux de sécurité incendie. L'Anah co-finance l'ingénierie du programme et participe au financement des travaux urgents définis dans le plan de sauvegarde.

Une OPAH copropriété dégradée signée en 2015 entre la Ville de Metz et l'ANAH concernant 3 copropriétés sur le quartier de Metz Borny (289 logements) se poursuit.

#### Le PACOD avec la ville de Metz sur quartier de Borny

L'accompagnement des six copropriétés en difficulté s'est poursuivi dans le cadre d'un comité de suivi mensuel associant les partenaires publics et l'opérateur chargé du suivi animation.

#### POPAC départemental (Programme opérationnel d'accompagnement des copropriétés)

Le POPAC est piloté par le Conseil Départemental et portée par l'ADIL 57 avec l'appui de l'Anah. Un comité de suivi de la première année de fonctionnement du

POPAC a permis de faire le bilan sur les actions entreprises auprès de 5 copropriétés sur les territoires des agglomérations du Val de Fensch et de Thionville, volontaires pour cette expérimentation. D'autres EPCI ont été sensibilisés à cette thématique et seront contactés en 2017.

#### PLHIND 57

#### Lutter contre l'habitat indigne et non décent :

Le pôle de lutte contre l'habitat indigne et non décent, réunissant une multiplicité d'acteurs (fédérations d'élus, ARS, DDT, ANAH, DDCS, CAF, MSA, CD, ADIL, Ville de Metz, Préfecture...) a été installé par le préfet le 30 mars 2016 avec la signature d'une charte partenariale pour l'organisation du pôle qui définit les engagements de chaque partenaire.

L'instance opérationnelle du pôle est constituée par un comité technique d'orientation réunissant une fois par mois l'ensemble des partenaires. Ce comité est animé par la DDT qui en tient également le secrétariat.

Les outils partagés et les échanges réguliers entre les membres du pôle ont permis de faire émerger une centaine de dossiers en 2016 et d'en résoudre quelques-uns.



### quelques chiffres...

1 436 logements ont bénéficié des aides financières de l'ANAH en 2016 pour un montant de 10,7 M€

58 499 logements sociaux HLM en Moselle

1 656 logements HLM financés par l'État en 2016 en Moselle.

10 EPCI concernés par le programme local de l'Habitat

1 plan de sauvegarde en cours sur la copropriété Bernadette.

13 503 logements potentiellement indignes

## Faits marquants 2016

### ANAH : Agence Nationale de l'Habitat :

Le département de la Moselle est couvert par 5 opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH ou PIG Habitat dégradé) faisant l'objet d'une contractualisation entre les collectivités locales et l'ANAH, dont une OPAH copropriété et un plan de sauvegarde dans une copropriété. Par ailleurs, 17 territoires ont signé un protocole « Habiter Mieux » dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique. Plus de 80 % du territoire mosellan est concerné par l'un ou l'autre de ces programmes.

Un territoire mosellan retenu dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « centre bourg », la CC de Sierck les Bains, a mis en place une OPAH signée le 31 mai 2016 pour une durée de 6 ans.

L'activité 2016 de l'ANAH a été très soutenue avec un total de 1436 logements ayant bénéficié de subventions de l'ANAH (+ 30 % par rapport à 2015) répartis entre 1 088 logements de propriétaires occupants (+15 % par rapport à 2015) et 160 logements de propriétaires bailleurs pour un montant total de près de 9 M€ de crédits Anah abondés en cours d'année (+ 16 % par rapport à 2015) et 1,4 M€ de crédit Etat (FART et ingénierie).

La lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) a été une priorité en 2016 avec un total de 697 logements subventionnés qui ont bénéficié également de l'allocation de solidarité énergétique du programme Habiter Mieux.

Un effort conséquent a été réalisé au profit des propriétaires occupants en perte d'autonomie avec 487 logements subventionnés (+ 160% par rapport à 2015) et des propriétaires bailleurs réalisant des travaux sur des logements conventionnés avec l'ANAH (+139%).

Par ailleurs, un total de 388 logements (+15%) ont fait l'objet d'une convention avec ou sans travaux avec l'ANAH prenant effet en 2016, ce qui permet de mettre à disposition des logements de qualité avec des loyers plafonnés à des personnes disposant de faibles ressources.

La délégation de l'ANAH a participé à plusieurs manifestations publiques pour promouvoir les aides de l'ANAH aux côtés de différents partenaires (salon des seniors à Metz, salon de l'habitat, médiatisation de certaines réalisations emblématiques).

#### Les politiques locales de l'habitat

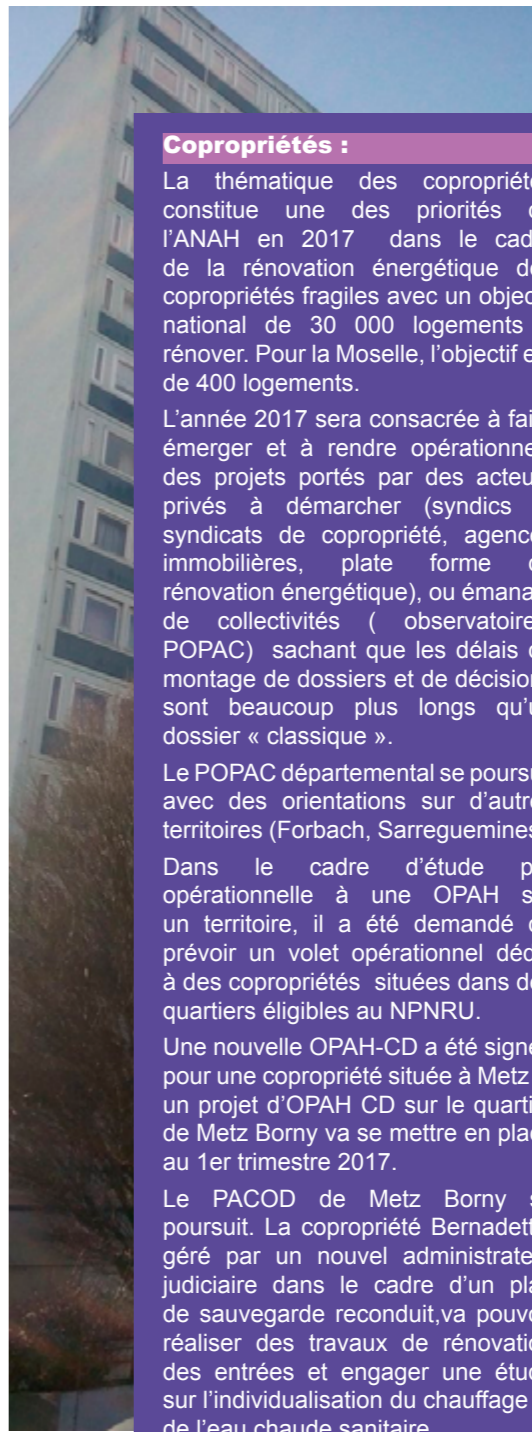
La DDT a accompagné les intercommunalités dans l'élaboration ou le suivi de leur Programme Local de l'Habitat. A fin 2016, 7 EPCI ont un PLH adopté et 3 sont en voie d'achèvement (CC Pays Naborien, CC Rives de Moselle et CC Freyming-Merlebach).

Une révision de PLH se poursuit également dans le cadre des premières démarches PLUI-H (CC Pays Haut Val d'Alzette).

Le Plan Départemental de l'Habitat de Moselle, élaboré avec le Conseil Départemental et définissant les orientations partagées à l'échelle

départementale, a été adopté en mars 2012 pour une durée de 6 ans. Un observatoire départemental de l'habitat, déclinaison de ce plan, a été mis en place par la DDT Moselle, le Conseil Départemental et l'ADIL. L'année 2016 a été consacrée à l'actualisation biennale de l'observatoire, dont la 3ème édition sera présentée à l'ensemble des partenaires départementaux en 2017.

Sur le volet de la mobilisation du foncier de l'État en faveur du logement, l'année 2016 a été l'occasion de poursuivre le travail constant d'actualisation des sites (point sur les opérations terminées, en cours ou à venir) et d'examen des sites proposés sur liste régionale de décote.



### Copropriétés :

La thématique des copropriétés constitue une des priorités de l'ANAH en 2017 dans le cadre de la rénovation énergétique des copropriétés fragiles avec un objectif national de 30 000 logements à rénover. Pour la Moselle, l'objectif est de 400 logements.

L'année 2017 sera consacrée à faire émerger et à rendre opérationnels des projets portés par des acteurs privés à démarcher (syndics et syndicats de copropriété, agences immobilières, plate forme de rénovation énergétique), ou émanant de collectivités (observatoires, POPAC) sachant que les délais de montage de dossiers et de décisions sont beaucoup plus longs qu'un dossier « classique ».

Le POPAC départemental se poursuit avec des orientations sur d'autres territoires (Forbach, Sarreguemines).

Dans le cadre d'étude pré opérationnelle à une OPAH sur un territoire, il a été demandé de prévoir un volet opérationnel dédié à des copropriétés situées dans des quartiers éligibles au NPNRU.

Une nouvelle OPAH-CD a été signée pour une copropriété située à Metz et un projet d'OPAH CD sur le quartier de Metz Borny va se mettre en place au 1er trimestre 2017.

Le PACOD de Metz Borny se poursuit. La copropriété Bernadette, géré par un nouvel administrateur judiciaire dans le cadre d'un plan de sauvegarde reconduit, va pouvoir réaliser des travaux de rénovation des entrées et engager une étude sur l'individualisation du chauffage et de l'eau chaude sanitaire.

## Perspectives 2017

### PLHIND 57

Comité de pilotage du pôle en mai 2017. Actions de communication. Prise en compte de la lutte contre l'habitat indigne dans les programmes contractualisés de l'ANAH. Constitution d'un réseau régional d'échanges de bonnes pratiques sous l'égide de la DREAL.

### Politique de Financement des Logements sociaux :

- Poursuite du développement du logement social en cohérence avec les objectifs des PLH
- Bilans triennaux des communes déficitaires SRU
- Evaluation des conventions d'utilité sociale (CUS) des bailleurs sociaux

### ANAH : Agence Nationale de l'Habitat :

Le budget initial de l'ANAH pour 2017 a été maintenu à un très haut niveau d'intervention avec une enveloppe de 822 M€ (+14 % par rapport à 2016). Les priorités de l'ANAH sont identiques à celles de l'année 2016 avec un accent important en direction des copropriétés fragiles souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique.

Les opérations programmées se poursuivent en 2017 avec des prorogations de deux territoires et des études pré-opérationnelles pour de futures opérations programmées.

De nouvelles OPAH devraient voir le jour en 2017 : sur la CA Metz Métropole avec un POPAC, la CCPOM, la CA de Forbach avec un volet copropriétés en lien avec le protocole ANRU prochainement signé.

La CA Val de Fensch a prévu de mettre en place un VOC et un POPAC.

2017 verra la mise en place de la dématérialisation des procédures d'enregistrement des demandes de subvention.

#### Gens du Voyage :

Participation à l'aboutissement du schéma départemental d'accueil des Gens du Voyage.



## Missions de la DDT dans ce domaine

Appuyer le préfet délégué départemental de l'ANRU en Moselle, dans la mise en œuvre du programme de rénovation urbaine (2005-2010) et du Nouveau programme de Renouvellement Urbain (NPNRU 2015-2025).

Accompagner les collectivités dans le montage et la mise en œuvre de leur projet sur les quartiers éligibles aux aides de l'ANRU.



## quelques chiffres...

### Montant cumulé des engagements contractuels dans le cadre du PRU 1 :

Montant des subventions engagées : **120,425 M €**

Montant des subventions versées : **105,909 M €**

Nombre total d'opérations financées : **406**

### Nouveau Programme de Renouvellement Urbain :

**10** quartiers concernés en Moselle dont **3** de niveau de priorité nationale.

**4** protocoles de préfiguration

## Faits marquants 2016

2016 est marqué par la poursuite de la mise en œuvre des cinq projets de rénovation urbaine dans les conditions définies par les avenants de sortie de convention validés en 2015 d'une part et la préparation et validation des protocoles de préfiguration pour les 4 EPCI concernés par le nouveau programme de renouvellement urbain d'autre part.

### Le PNRU, programme national de rénovation urbaine, 2005/2015

Le programme de rénovation urbaine mosellan a concerné 6 quartiers : Metz - Borny, Woippy - Boileau Prégénie Saint Eloy, Thionville - Côte des Roses, Uckange - quartier Ouest, Behren-les-Forbach - la cité, et Fameck - Rémelange.

Le projet de Fameck est terminé depuis 2015. Les 5 autres projets se poursuivent conformément aux orientations et aux modalités opérationnelles définies dans les avenants de fin de convention validés en 2015.

En 2016, 30 opérations ont été soldées : elles représentent un montant de total de subventions de 13,3M€ de subventions. Début 2017, 65 opérations sont encore en cours de réalisation pour un montant de 14,516 M€ de subventions restant à payer.

La mise en œuvre du programme de rénovation urbaine va donc se poursuivre jusqu'en 2017 pour l'essentiel, avec des échéances repoussées en 2019, voire 2020 pour les opérations les plus complexes.

A fin 2016, la rénovation urbaine représente un investissement sur les quartiers de 501,400 M€ avec une contribution de l'ANRU de 120,425 M€ (24%).

La part majoritaire de ces investissements, 58% dont 40% de financement de l'ANRU, concerne la rénovation du parc de logements sociaux : 1 783 démolitions et 1 250 constructions, 1 971 réhabilitations et 2 846 résidentialisations. Les organismes de logements sociaux les plus impliqués sont Metz Habitat Territoire, Logiest, Batigère, et Moselis, ainsi que le bailleur privé SA Ste Barbe très présent dans le bassin houiller.

Sur le parc privé, le projet le plus important est l'acquisition à fin de démolition de la copropriété des Tilleuls à Uckange. Ce projet d'ampleur exceptionnel porté par le CA du Val de Fensch a mobilisé 10% de l'engagement financier de l'ANRU.

2016 marque l'aboutissement de ce projet avec la démolition effective en septembre. Ce terrain libéré va pouvoir être utilisé afin de poursuivre la diversification du quartier.

Les opérations réalisées par les collectivités pour l'aménagement d'espaces publics et des équipements représentent 32% des investissements et 45% de l'engagement financier de l'ANRU.

Les transformations sont notables, avec la reconfiguration des secteurs les plus déqualifiés. Les quartiers ont connu des changements très importants dans leur organisation et leur lien avec la ville, dans leur aspect, qualité des espaces publics, amélioration qualitative et quantitative des équipements et des qualités et offrent des conditions de vie très nettement améliorées aux habitants.



### Le NPNRU, nouveau programme de renouvellement urbain, 2015/2025

Dans cette nouvelle phase, l'intervention de l'ANRU s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014.

L'intervention de l'ANRU s'intègre dans le contrat de ville élaboré par les intercommunalités et les villes pour définir leur stratégie d'intervention sur ces quartiers, en déclinant les objectifs sur trois champs : la cohésion sociale, le cadre de vie, l'économie et l'insertion. L'intervention de l'ANRU constitue le volet opérationnel du pilier «cadre de vie» des contrats de ville pour les quartiers présentant des dysfonctionnements urbains les plus importants.

En Moselle, 11 quartiers font l'objet d'une intervention de l'ANRU sur les 24 QPV mosellans. 7 des 11 quartiers inscrits dans la programmation régionale Lorraine sont mosellans. Ils concernent 4 des 10 contrats de ville mosellans.

La méthodologie retenue pour l'ANRU se décompose en deux phases de contractualisation :

- le protocole de préfiguration devait être proposé par les intercommunalités pour être validé par l'ANRU au 1er semestre 2016. Il doit préciser les objectifs des collectivités et leur ambition pour mieux intégrer ces quartiers dans la ville et l'agglomération, améliorer le cadre de

## Faits marquants 2016

vie des habitants et proposer le programme d'études pour conforter et préciser ces objectifs. L'ANRU finance à 50% HT ce programme d'études, ainsi que les équipes nécessaires à sa mise en œuvre.

En conclusion du programme d'étude, dans un délai de 12 à 18 mois, les collectivités doivent présenter un projet opérationnel qui fera l'objet d'une convention avec l'ANRU.

- la convention de renouvellement urbain précise les modalités techniques et financières de réalisation de chaque opération du projet. Cette phase opérationnelle se déroule sur une durée de 5 à 10 ans.

2016 a été consacré à la préparation et à la validation des protocoles de préfiguration avec chaque EPCI.

### Validation des protocoles pour les quartiers d'intérêt national, Metz Métropole et la CA Forbach Porte de France

Les protocoles de préfiguration de ces deux agglomérations ont été présentés aux instances nationales aux mêmes dates :

- une réunion technique partenariale qui s'est tenue le 18 mai pour transmettre les premières observations des partenaires de l'ANRU aux collectivités.

un comité d'engagement qui s'est tenu le 18 juillet au cours duquel les collectivités et les bailleurs ont présenté leur protocole de préfiguration.

Par courrier du 28 septembre le DG de l'ANRU a validé les protocoles et autorisé l'engagement des opérations à la date du comité d'engagement.

Ces validations financières ne concernent que les quartiers nationaux.

Les collectivités ont préparé les cahiers des charges pour permettre le lancement des consultations dans les meilleurs délais, et l'engagement des études au plus tard début 2017.

Le projet de Metz Métropole comporte des aspects opérationnels pour le secteur Languedoc, projet qui n'avait pas pu être intégré dans l'avenant de la fin de convention du premier programme de rénovation urbaine. [photo]

Pour la restructuration de ce secteur autour de la cour du Languedoc Logiest réalisera 136 démolitions, requalifiera les 160 logements conservés et réalisera les travaux de résidentialisation de la cour intérieure. Sur le pourtour de cet îlot, la ville de Metz prévoit des travaux de reconfiguration et d'amélioration des espaces publics. Cette première tranche opérationnelle sera complétée dans la convention par une intervention sur la rue du Roussillon, secteur attenant aux écoles.

Le protocole de préfiguration autorise également MHT à engager les travaux de requalification des 76 logements de la tour Mireille. L'ensemble de ces opérations représente un

montant d'investissement de 15,3M€ sur le quartier de Borny, dont 3,9M€ de subventions de l'ANRU.

### Validation des protocoles pour les quartiers d'intérêt national, Metz Métropole et la CA Forbach Porte de France

Les protocoles de préfiguration de ces deux agglomérations ont été présentés aux instances nationales aux mêmes dates :

- une réunion technique partenariale qui s'est tenue le 18 mai pour transmettre les premières observations des partenaires de l'ANRU aux collectivités,
- un comité d'engagement qui s'est tenu le 18 juillet au cours duquel les collectivités et les bailleurs ont présenté leur protocole de préfiguration.

Par courrier du 28 septembre le DG de l'ANRU a validé les protocoles et autorisé l'engagement des opérations à la date du comité d'engagement.

Ces validations financières ne concernent que les quartiers nationaux.

Les collectivités ont préparé les cahiers des charges pour permettre le lancement des consultations dans les meilleurs délais, et l'engagement des études au plus tard début 2017.

Le projet de Metz Métropole comporte des aspects opérationnels pour le secteur Languedoc, projet qui n'avait pas pu être intégré dans l'avenant de la fin de convention du premier programme de rénovation urbaine.



Pour la restructuration de ce secteur autour de la cour du Languedoc Logiest réalisera 136 démolitions, requalifiera les 160 logements conservés et réalisera les travaux de résidentialisation de la cour intérieure. Sur le pourtour de cet îlot, la ville de Metz prévoit des travaux de reconfiguration et d'amélioration des espaces publics. Cette première tranche opérationnelle sera complétée dans la convention par une intervention sur la rue du Roussillon, secteur attenant aux écoles.

Le protocole de préfiguration autorise également MHT à engager les travaux de requalification des 76 logements de la tour Mireille.

L'ensemble de ces opérations représente un montant d'investissement de 15,3M€ sur le quartier de Borny, dont 3,9M€ de subventions de l'ANRU.

## Perspectives 2017

Finaliser la signature de tous les protocoles de préfiguration

Lancement des opérations anticipées retenues au NPNRU, à savoir : démolitions partielles et requalification de la cour du Languedoc, requalification des 1ers logements de la tour Mireille à Borny,

Accompagner les collectivités éligibles au NPNRU dans la mise en œuvre des programmes d'études et la préparation des conventions de renouvellement urbain dont la signature est prévue début 2018.

Assurer le suivi des projets et la gestion financière de la sortie du 1er Programme de Rénovation Urbaine (65 opérations actives représentant des subventions de 14,516 M€ restant à verser.





## Missions de la DDT dans ce domaine

### Accessibilité

- présidence de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité,
- instruction des demandes d'autorisations de travaux (relativement au Code de la Construction et de l'Habitation), liées ou non à un permis de construire,
- instruction et suivi des Agendas d'Accessibilité Programmée,
- portage de la réglementation auprès des élus, commerçants, professions libérales,
- appui aux porteurs de projet pour la prise en compte de l'accessibilité,
- appui à la rédaction de l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les bâtiments de l'État, en lien avec la DREAL, le RDPIE et les services de la Préfecture,
- participation aux réseaux régionaux, nationaux.

### Contrôle des Règles de Construction

Mise en place en 2013 à la DDT, cette mission vise à contrôler des constructions à usage principal d'habitation de moins de 3 ans sur les rubriques suivantes :

- accessibilité,
- sécurité Incendie,
- garde-corps,
- ventilation,
- thermique,
- acoustique.

Les opérations d'habitations collectives (ou individuelles groupées) sont privilégiées afin de tendre vers l'amélioration de la qualité de la construction dans les futures opérations portées par les maîtres d'ouvrages.



## Faits marquants 2016

### Accessibilité

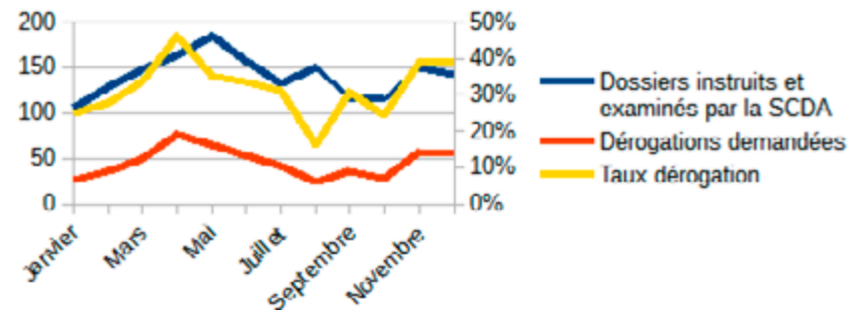
L'année 2015 avait été marquée par la mise en place du dispositif d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), qui prévoyait que tout gestionnaire d'un Établissement Recevant du Public (ERP) non accessible au 01/01/15, devait engager la régularisation de sa situation en déposant un dossier avant le 27/09/15.

Après cette première année dédiée en partie à la communication sur le dispositif, la DDT a concentré en 2016 davantage son effort sur l'instruction des demandes, afin de rendre plus d'avis formels et moins d'avis tacites.

En général, plus de 100 dossiers sont instruits tous les mois à la DDT et présentés à la Sous-Commission Départementale à l'Accessibilité (SCDA).

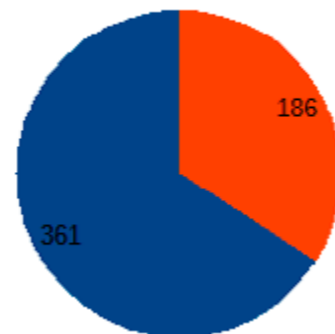
	2015	2016	Variation
Dossiers déposés	2527	2543	1%
Dossiers instruits et examinés par la SCDA	150	1692	9%

### Evolution mensuelle de l'activité d'instruction en 2016



Un tiers des demandes instruites comportent des dérogations. Les demandes de dérogation ne peuvent être octroyées que pour trois motifs : l'impossibilité technique de réaliser les travaux, la disproportion financière des travaux et la préservation du patrimoine. A près étude de ces critères, les deux tiers des demandes dérogations sont acceptés par la SCDA.

### Répartition des avis pour les dossiers incluant des demandes de dérogation



Les propriétaires d'ERP accessibles au 31/12/2014, ou rendus accessibles avant le 27/09/2015, devaient déclarer leurs établissements comme accessibles. Plus de 3500 attestations d'accessibilité ont été reçues et les propriétaires d'ERP accessibles à des dates ont encore la possibilité de transmettre les attestations d'accessibilité à l'Administration. Les propriétaires d'ERP ayant déposé des Ad'AP et des demandes d'Autorisation de Travaux (AT) doivent aussi informer la DDT de la bonne réalisation des travaux par le dépôt d'une attestation d'accessibilité. Les propriétaires qui ont bénéficié d'un Ad'AP de longue durée (≥ 3 ans), en général pour plusieurs bâtiments, feront l'objet d'un suivi spécifique, qui démarrera en 2017 : une information sur l'avancement des travaux à l'issue de la

première année devra être fournie à la DDT. Pour les ERP ayant bénéficié d'échéances supérieures à 3 ans, un bilan à mi-parcours sera également établi.

Enfin, un décret ouvrant la voie à des sanctions à l'encontre des propriétaires d'ERP ne respectant pas leurs obligations d'accessibilité ou n'étant pas entré le dispositif d'Ad'AP est paru au mois de mai 2016. Après mise en demeure du Préfet, les propriétaires d'ERP non conformes et n'ayant aucune démarche encourent des amendes de 1 500 € pour les ERP de 5° catégorie et 5 000 € pour les autres ERP. Lorsque l'Ad'AP n'a pas été respecté, le Préfet peut également infliger des sanctions pécuniaires après avis de la SCDA, à hauteur de 5 % à 20 % de la somme des travaux restant à réaliser.

## Faits marquants 2016

### Contrôle des Règles de Construction

2 agents de la DDT sont dorénavant totalement autonomes sur une large partie des thématiques du CRC. Un troisième agent est en voie de boucler son parcours d'autonomisation pour l'année 2017. Pour les contrôles sur site, il avait ainsi été fixé de retenir un minimum de 5 (+1 conjointe avec le CEREMA) opérations par contrôleur, tout en veillant à ce que les opérations choisies soit viables.

Ces objectifs ont été tenus. Ces 12 contrôles ont donné lieu à des procès verbaux pour infraction au Code de la Construction et de l'Habitation. Des procédures de régularisation amiable ont été lancées avant d'éventuelles poursuites judiciaires.

Par ailleurs, 28 dossiers ont été contrôlés sur pièces par les 4 agents missionnés pour le CRC (2 établis au siège, 1 établi à la DT de Sarrebourg, 1 établi à la DT de Sarreguemines)

#### Un risque de chute

Ce garde-corps situé sur le palier du dernier étage rend très aisée l'escalade, non souhaitable, d'un enfant.



#### Un bâtiment non accessible à tous

L'entrée du bâtiment n'est ici accessible que par un escalier, ce qui ne permet pas à une personne en fauteuil roulant d'y entrer de façon autonome.



#### Un défaut d'isolation thermique

Sans laine minérale au niveau du passage des gaines et des câbles sur ce plancher des combles la chaleur s'échappe.



#### Une ventilation mécanique inopérante

Un renouvellement d'air hygiénique est compromis si les gaines de ventilation ne permettent pas de souffler ou d'extraire suffisamment d'air.



#### L'évacuation des fumées impossible

Le feu qui s'est déclaré au rez-de-chaussée de cet immeuble a enfumé ce troisième étage car le conduit d'évacuation des fumées a été obstrué au niveau de la toiture.



#### Là où l'air passe, le bruit passe

Le jour sous la porte palière de ce logement affaiblit nettement l'isolation acoustique vis-à-vis de la circulation commune de l'étage.



### Accessibilité

Suivi du dispositif Ad'AP : communication aux partenaires sur modalités de suivi et mise en œuvre du suivi.

Animation locale de la filière et communication auprès des acteurs sur les conséquences du non-respect l'accessibilité des ERP et des engagements pris dans les Ad'AP.

Mise en œuvre des sanctions dans un premier temps pour les propriétaires d'ERP qui ont bénéficié d'une dérogation pour déposer leur Ad'AP et qui n'ont pas honoré leurs engagements.

### Contrôle des Règles de Construction

L'objectif de l'année 2017 sera de maintenir le volume de contrôles sur dossiers, et d'augmenter le nombre de contrôles in situ.

Les objectifs quantitatifs, en plus des opérations 2016 reportées sur 2017 sont :

- 34 opérations contrôlés sur pièces ;
- 14 opérations contrôlés sur site.

Le choix des opérations sera fait auprès des services instructeurs et des parutions immobilières, afin de cibler efficacement les opérations contrôlées.

Par ailleurs, un protocole d'accord relatif au CRC sera signé en février par les représentants du Parquet et le Préfet.



# Prévention des risques et gestion de crise

## Missions de la DDT dans ce domaine

### En matière de prévention des risques, la DDT

- élabore des plans de prévention des risques naturels, miniers et technologiques et définit les mesures de maîtrise de l'urbanisation (porter à connaissance, projets d'intérêt généraux,...),
- contribue aux porter à connaissance de l'Etat sur les projets de documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme, schémas de cohérence territoriale) et à l'avis du Préfet sur les documents lorsqu'ils sont arrêtés,
- est en charge de l'organisation et du secrétariat de la commission départementale des risques naturels majeurs (CDRNM),
- met à jour la rubrique « risques majeurs » du site internet de la Préfecture (dossiers des plans de prévention des risques et informations acquéreurs locataires).

### En matière de Gestion de Crises, la DDT

- assure la coordination des gestionnaires de réseaux routiers et intervient en qualité d'assistant du Préfet dans les domaines divers tels que les accidents technologiques (sites Seveso notamment), pandémies, crises animales ou agricoles, phénomènes naturels (tempêtes, inondations, neige), évacuation des populations, ....
- tient à jour le recensement des moyens des entreprises de transport et de BTP du département et renseigne la base de données nationale "PARADES",
- participe, à la demande du Préfet, à la gestion des crises et à la préparation des grandes manifestations,
- instruit et délivre les arrêtés temporaires réglementant les restrictions de circulation sur le réseau autoroutier de SANEF (autoroutes A4-A314-A315) dans le cadre de ses principaux travaux d'entretien,
- assure une permanence d'astreinte 7j/7 et 24h/24.

## quelques chiffres...

152 avis sur documents d'urbanisme(PLU, CC)

29 Porter à Connaissance pour informer les communes d'aléa sur leur territoire

6 PPR approuvés

## Faits marquants 2016

### Prévention des risques

#### Risques miniers

La remontée de nappe dans le secteur Ouest du Bassin Houiller de Lorraine :

Dans le Bassin Houiller de Lorraine, l'arrêt des exhaustes minières dans les zones qui ont fait l'objet d'une exploitation minière et la baisse ou l'arrêt des prélèvements en eau industrielle et en eau potable conduisent depuis plusieurs années à une recharge de la nappe, qui tend vers un retour à son niveau naturel avant l'exploitation des mines et l'anthropisation du secteur.

La DREAL a missionné le bureau d'études GEODERIS pour définir les zones impactées par le phénomène et a eu connaissance fin 2015 des résultats de ces études pour le secteur Ouest du bassin houiller (15 communes autour de Creuzwald).

La DDT a participé à plusieurs réunions d'information des maires concernés, sous la présidence du sous-préfet, pour exposer cette problématique. Ce sujet a également été à l'ordre du jour de la réunion du groupe d'information sur l'après-mines.

Le 26 avril 2016, le Préfet de la Moselle a porté à la connaissance des élus concernés par le risque, les mesures de maîtrise de l'urbanisme que le phénomène de remontée de nappe sur le territoire de leur commune implique de prendre en compte dans l'instruction des demandes d'autorisation de construire et d'intégrer dans les documents d'urbanisme. Le porter à connaissance, qui a pour vocation essentielle la protection des biens, définit des zones dans lesquelles l'urbanisation doit être interdite ou soumise à des limitations ou à des prescriptions particulières.

GEODERIS poursuit en 2017 les études, par la réalisation de sondages de reconnaissance pour établir une cartographie plus précise du phénomène.

Dès que les études GEODERIS seront achevées, et que la cartographie du phénomène sera définitive, un plan de prévention des risques naturels sera élaboré, au regard du phénomène de remontée de nappe, mais également en prenant en compte le risque inondation de la Bisten, pour les communes traversées par ce cours d'eau.

#### Risques technologiques

Le PPR INEOS :

Le SRECC a contribué en 2016 à l'avancement de l'élaboration du PPR autour de l'usine Ineos de Sarralbe. Pour rappel, les PPR créés par la loi «Risques» du 30 juillet 2003 sont des outils réglementaires qui participent à la prévention des risques technologiques et dont l'objectif principal est d'agir sur l'urbanisation existante et future

afin de protéger, si possible, les personnes des risques technologiques résiduels (après réduction du risque à la source) et de limiter la population exposée ainsi que sa vulnérabilité.

Le PPR INEOS s'est avéré, dès sa prescription en 2009, être le plus difficile à élaborer en raison de l'impact humain des mesures nécessaires à la prévention de la sécurité des personnes, à savoir à cette date, 256 habitations en zone d'expropriation ou de délaissement.

Après la prescription à l'industriel de mesures de réduction des risques, une convention a été passée en 2016 pour un financement partagé entre l'État, les collectivités et l'industriel de 37 millions d'euros de travaux. Il n'en demeure que le PPR a encore un impact fort, à savoir en quelques chiffres :

- 571 hectares concernés par les aléas, 3 communes impactées (Sarralbe, Willerwald et Herbitzeim 67),
- 11 maisons faisant l'objet de mesures foncières (10 en expropriation et 1 en délaissement),
- 250 maisons concernées par la prescription de travaux de réduction de la vulnérabilité du bâti (filmage ou renforcement des vitres, locaux de confinement...).

En 2016 l'unité SRECC/UPR, a contribué à la communication à destination de la population sur les conséquences du PPR et les mesures d'accompagnement prévues en participant à des réunions avec les propriétaires expropriés et à deux réunions publiques les 14 et 18 octobre 2016.

L'unité a également instruit avec la DREAL, la phase concertation avec les habitants, les associations et autres personnes intéressées sous la forme d'une mise à disposition du projet de PPR pour recueillir les avis sur le dossier, laquelle s'est achevée le 3 novembre 2016. Les remarques ont été traitées par la DREAL et la DDT pour être communiquées lors de l'enquête publique.

En l'occurrence, le projet de PPR, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de la concertation et des avis émis par les Personnes et Organismes associés, sera soumis à enquête publique début 2017. L'approbation du PPR et la signature de l'arrêté préfectoral pour la mise en place des mesures supplémentaires de réduction des risques sont prévues pour mi-2017.

#### Risques naturels

La directive européenne relative à la gestion du risque inondation, transposée en droit français, a pour objectif de développer une gestion du risque d'inondation à l'échelle de chaque district hydrographique par la

## Faits marquants 2016

définition et la mise en œuvre de mesures concrètes, quantifiées et priorisées de réduction des conséquences négatives des inondations.

L'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 18/12/2012 avait retenu deux territoires à risques importants (TRI) sur le département, sur la vallée de la Moselle depuis Pont-à-Mousson jusqu'à la frontière luxembourgeoise (64 communes) et la vallée de la Sarre (six communes autour de Sarreguemines).

Une cartographie des zones inondables et des risques de ces TRI avait été arrêtée le 13/6/2014 et portée à la connaissance des maires.

L'année 2016 est marquée par un investissement important des services techniques de l'État (Préfecture-DREAL-DDT), pour la mise en place des stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) sur chacun de ces TRI respectivement désignés Moselle Aval et Sarre.

1. Pour la SLGRI Moselle Aval, la DREAL et la DDT (SRECC) : 2 comités de pilotage présidés par le Préfet de la Moselle ont permis de retenir le bassin versant de la Moselle comme territoire d'action et d'acter la création d'un syndicat mixte ouvert d'études pour le portage de la stratégie.

2. Pour la SLGRI Sarre, la communauté d'agglomération de Sarreguemines Confluences est la structure porteuse de cette SLGRI. En accord avec les EPCI du bassin, l'animation, la coordination technique et l'élaboration du contenu de la SLGRI puis, par la suite, du PAPI d'intention sont confiés au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA).

Un arrêté préfectoral de bassin du 22/11/2016 a entériné les périmètres de ces 2 SLGRI.

Dans le même temps, la DREAL et la DDT (SRECC) ont co-animé des réunions de groupe de travail afin de rédiger les deux stratégies locales et d'en décliner les objectifs à des fins opérationnels.

### Gestion de crise

hormis les événements classiques liés à la gestion routière, l'année 2016 a connu une période de crises avec les inondations du printemps (fin mai-début juin 2016). C'est le bassin versant de l'Orne qui a été principalement touché. En amont du tronçon dans les départements 54 et 55, la vigilance orange a été déclenchée. En Moselle, le niveau de vigilance a été déclenché le 31 mai avec la mise en place d'un COD en préfecture. Lors de ce COD, la question du Barrage de Beth était au centre des préoccupations notamment sur sa capacité d'écreteur de crues.

## Perspectives 2017

### Risques technologiques

Enquête publique et approbation du PPR de Sarralbe

### Risques naturels

- Signature des arrêtés parties prenantes des 2 SLGRI(Sarre et Moselle aval).
- Communication sur la thématique remontée des nappes dans le bassin houiller.
- Préparation avec la DREAL de la directive inondation phase 2.
- Déploiement interne d'un outil d'aide à la gestion de crise inondation.



crédit photo : Groupe BLE Lorraine usine ineos de Sarralbe



# Education, sécurité et circulation routière

## Faits marquants 2016

### Missions de la DDT dans ce domaine

L'activité de l'éducation routière consiste à évaluer les aptitudes des candidats à la conduite à travers l'organisation des épreuves d'examen des différentes catégories de permis en respectant la procédure nationale. A ce titre, les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de la DDT :

- participent aux jurys d'examens professionnels,
- sont chargés de faire progresser la qualité de l'enseignement de la sécurité routière et de la conduite automobile.

En matière de transports exceptionnels, le service est chargé de l'instruction et de délivrance des autorisations préfectorales, notamment en matière de « Transports Exceptionnels » et « Dérogations de Circulation » pour les PL.

### Education routière

#### Les demandes du permis des véhicules de tourisme (permis de la catégorie B):

Baisse des inscriptions des conduites accompagnées : 4861 demandes en 2016 contre 6241 en 2015. Le nombre de demandes en formation traditionnelle s'élevait à 8546 dossiers contre 9194 dossiers en 2015.

#### Les permis spécifiques

En ce qui concerne les permis moto, 2512 demandes en 2015 contre 2571 demandes en 2016. En ce qui concerne l'activité poids-lourds, on constate une légère diminution des examens de permis traditionnels PL dont la formation est assurée par les établissements d'enseignement de la conduite (EECA). Les examens du titre professionnel dont la formation est assurée par les institutions reconnues (ministère du travail, associations professionnelles) sont quant à elles en nette augmentation, soit environ l'équivalent de 95 jours d'examen supplémentaires par rapport à l'année 2015.

#### Les examens réalisés (épreuves théoriques):

En 2015, 22 300 épreuves théoriques générales (ETG) ont été réalisées contre 20 000 en 2016 soit une diminution des places offertes aux auto-écoles de l'ordre de 10%. Avec un taux de réussite de 69,5%, le résultat est en diminution de 2,5% par rapport au résultat de l'année 2015.

#### Les annulations de permis :

Le nombre de conducteurs présentés à l'épreuve du code de la route suite à une annulation de leurs permis a été en augmentation constante ces cinq dernières années : 2011 (645 demandes), 2012 (1100), 2013 (1109), 2014 (1160), 2015 (1200), le nombre de conducteurs infractionnistes s'est infléchi en 2016 (936 demandes).

#### Les examens réalisés (épreuves pratiques) toutes catégories de permis confondues :

En 2015, 30 000 épreuves pratiques en circulation ont été effectuées par les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière contre 31400 épreuves en 2016.

L'offre de places par le service des examens reste supérieure à la demande des établissements d'enseignement de la conduite (EECA). Le délai moyen d'attente pour repasser l'épreuve pratique du permis de la catégorie B a été de 51 jours pour un délai moyen national de 70 jours (source : infocentre aurige).

#### Ce qui a été fait depuis janvier 2016

les places restituées une semaine avant l'examen par les EECA ont représenté environ 25 jours qui ont été soit réaffectés aux examens soit utilisés pour effectuer des contrôles des organismes agréés ou encore les contrôles des centres de sensibilisation à la sécurité routière.

## Faits marquants 2016

### Focus sur la réforme du permis de conduire en 2016

#### Réforme du permis de conduire : externaliser les épreuves théoriques générales (ETG)

##### Recentrer l'activité du service public sur les coeur de métier de l'inspecteur

L'externalisation des ETG vers les organismes agréés est devenue une réalité. Ainsi, l'épreuve du code assurée par les inspecteurs, dans 9 villes du département, a progressivement été transférée vers les organismes privés agréés par l'Etat. Les opérateurs la Poste et SGS ont ouvert des centres d'examen dans 11 villes de la Moselle, ce qui a permis un maillage étendu des centres d'examen dans le département. Cette mesure d'externalisation, inscrite à l'article 8 de la loi du 6 août 2015 pour la croissance et l'égalité des chances économiques a permis d'augmenter l'offre de places d'examens. D'ores et déjà on constate un effet immédiat sur les délais de représentation à l'examen pratique 51 jours en moyenne pour un objectif de 45 jours à terme.



### Régulation des transports exceptionnels

Dans le cadre de la réforme de l'état et de la simplification des démarches administratives, le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique a décidé de généraliser la procédure lancée dans le Pas de Calais visant à simplifier les autorisations de transports exceptionnels.

Il s'agit de passer d'un régime d'autorisation préfectoral à un régime déclaratif par téléprocédure avec pour but de réduire les délais d'instruction et le volume de formulaires à remplir par les transporteurs. Pour cela il a fallu durant l'année 2016 identifier en lien avec les gestionnaires routiers, les itinéraires de 72, 94 et 120 tonnes qui pourraient bénéficier de ce régime déclaratif.



## Perspectives 2017

L'harmonisation des évaluations par centre d'examen et l'amélioration du système formation/évaluation engagées depuis 6 ans vont être poursuivies durant toute l'année 2017 « objectif plus ou moins 5 points d'écart sur le même centre d'examen ». Cette mesure sera accompagnée des objectifs suivants :

- délai de représentation à l'examen en cas d'échec de 45 jours maximum;
- poursuivre la dématérialisation des documents administratifs et procédures d'examens ;
- finaliser la création du guichet unique ;
- finaliser à l'automne 2017 la construction du bâtiment de Pouilly, dédié aux examens de l'agglomération Messine ;
- regrouper sous l'entité CER l'unité éducation et sécurité routière dès le 1er avril 2017 ;
- accueillir dans la nouvelle entité les missions d'agrément réalisées en préfecture ;
- développer les contrôles des centres de formation et des organismes agréés.

### quelques chiffres...

#### En matière d'éducation routière...

- 20 000** places d'examen offertes pour l'ETG(code)
- 30 000** épreuves pratiques (conduite)
- 51 jours** : délai moyen de représentation de l'épreuve de conduite
- 1100** autorisations TE émis depuis le département de la Moselle
- 1200** avis pour autorisations au départ d'un autre département





## Missions de la DDT dans ce domaine

Chargé des fonctions support au sein de la DDT, le Secrétariat Général pilote l'ensemble des moyens mis à disposition des services.

- il pilote chaque année les dialogues de gestion en lien avec les responsables de programme afin d'ajuster au mieux les moyens avec l'évolution des missions,
- il conduit la gestion des ressources humaines (évolution de carrière des agents, mobilités, promotion, recrutement et suivi des vacataires, ...) ainsi que l'action sociale au service des agents,
- il assure le suivi budgétaire et exerce le contrôle interne comptable,
- il conduit l'expertise juridique pour le compte des services ainsi que le suivi des contentieux et les poursuites en droit pénal,
- il pilote les actions de communication externe (participation aux actions de communication de la préfecture, alimentation du site internet de la préfecture, ...) et interne (Intranet, journal interne, ...),
- il veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité.

## quelques chiffres...

215 agents en 2016

109 femmes

106 hommes

11 arrivés et 12 départs

moyenne d'âge par agent : 51 ans

Formation : 503,5 jours de formation, 175 agents formés

## Bien vivre son travail au quotidien

### Poursuite du plan d'actions pour l'amélioration de la qualité de vie au travail

- Dans le cadre de son plan d'action pour l'amélioration de la qualité de vie au travail la DDT a poursuivi sa démarche engagée en juillet 2013.
- pérennisation et renforcement de la communication autour de la possibilité donnée aux agents en difficulté de solliciter l'aide d'une psychologue clinicienne.
- poursuite et clôture de la démarche GAPP (groupes d'analyse des pratiques professionnelles) mise en place en 2015.
- suivi de l'impact de l'action : « diagnostic des missions et pratiques » engagée en 2015 pour répondre à la problématique des surcharges de travail révélées par les différents retours de l'observatoire de la qualité de vie au travail (évolutions présentées au CHSCT du 28/6/16 par la psychologue du travail).

### Mise en place de 6 ateliers spécifiques pour "créer les conditions qui permettront aux agents de relâcher la pression"

Ces ateliers répondent à l'enjeu n°4 du plan d'action Q.V.T. Ils sont à ouverts à tous les agents et concernent : Réflexologie, Taichi, Kobido, Reiki, Arts plastiques et café philo.

Le bilan tiré en fin d'année de l'impact de ces ateliers montre l'adhésion des agents à la démarche : 58 agents y ont participé et les retours positifs des agents bénéficiaires ont amené la décision prise au CHSCT du 19 octobre 2016 d'enrichir l'offre proposée pour l'année 2017.

### Bienvenue aux nouveaux arrivants

Installation d'une matinée d'accueil des nouveaux arrivants (11 en 2016) animée par les membres du CODIR au cours de laquelle ils ont présenté les missions de leurs services respectifs. L'assistante



sociale, la secrétaire du CLAS, l'assistant de prévention, les unités RH et RL ont complété la présentation avec toutes les informations utiles et nécessaires pour s'intégrer le mieux possible au sein de notre communauté de travail (première réunion tenue le 10 octobre 2016).

### Un peu de convivialité

Une salle de convivialité a été aménagée dans l'ancien bureau 506 au 5ème étage. Cette salle est équipée pour permettre la restauration des agents qui souhaitent prendre leur repas sur place de bonnes conditions (mise à disposition d'un évier, de fours micro-ondes, de réfrigérateur et machines à café) ainsi que d'un coin lecteur (mise à disposition de la presse quotidienne et d'une partie de la documentation).

### justement de l'expertise et de la posture managériales des cadres intermédiaires

La valorisation et la reconnaissance de statut de cadre de proximité, l'importance de leur rôle dans la DDT et de leur utilité centrale pour la communauté de travail sont inscrites dans le plan QVT du DUERP en 2016. Leur connaissance technique est reconnue, mais ils ont aussi la connaissance fine de l'activité de leur unité, ils sont au plus près du terrain, de leurs agents et en cela sont garants de la cohésion interne et capables de résoudre les problèmes.

Il convient de conforter, voire de faire naître, des compétences en relations humaines appliquées au milieu professionnel. Le vivier de « leader potentiels » doit permettre à la DDT d'améliorer son fonctionnement et de proposer des améliorations dans nos organisations de travail.

Avec les missions qui évoluent, les besoins de demain sont davantage sur le « comment » (« savoir entraîner », « savoir faire ») plutôt que sur le « savoir faire ». C'est dans ce cadre que se sont déroulées les premières formation-actions sur la posture managériale à destination des 33 cadres de la DDT.

## Faits marquants 2016



### Démarche de service

La DDT s'est engagée à l'automne à revoir son projet de service existant pour en faire une démarche de service.

Cette démarche s'inscrit dans une poursuite des travaux sur le management, engagés depuis 2015 dans le cadre de la QVT. Sur la base des valeurs partagées en CODIR, elle vise à :

- valoriser et renforcer la transversalité au sein de la DDT
- adapter nos compétences et notre organisation aux besoins du territoire (maintien de l'ancrage territorial)
- miser sur les cadres de la DDT pour porter la parole de l'Etat, motiver et entraîner les agents

Cette stratégie sera construite autour de 4 axes porteurs de sens qui créent un ancrage inscrit dans la durée :

- donner du sens par la cohérence de l'action publique et la cohésion interne
- répondre aux besoins et attentes des usagers / populations / collectivités
- protéger les populations et leur environnement
- veiller à l'équilibre des territoires.



### Accueil des usagers

Dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil des personnes à mobilité réduite (PMR), une salle de réunion a été créée au rez-de-chaussée du bâtiment principal. L'aménagement de cette salle, qui a nécessité le déplacement du bureau courrier, a été réalisée en novembre et décembre 2016. Cette salle destinée prioritairement à l'accueil des réunions de la sous-commission départementale accessibilité permet l'accueil de 15 personnes. Elle est complétée par un bureau d'accueil individuel pour les PMR situé dans l'ancien accueil des permis de conduire et d'une tablette fixée au comptoir de l'accueil pour recevoir les personnes en fauteuil roulant.

Les conditions climatiques n'ont pas permis de finaliser entièrement la démarche qui sera complétée par une signalétique extérieure pour la continuité de déplacement à partir de l'entrée rue Eugène Schneider jalonnée par des bandes pododactiles ou bande d'éveil de vigilance pour les personnes aveugles et malvoyantes.

Par ailleurs, dans le cadre d'une opération de mutualisation, la DDT a accepté de prendre en charge l'accueil physique des usagers de la DRTC du Conseil Départemental.

### finances

Au 1er janvier 2016, une nouvelle application « Chorus DT » est mise en place : il s'agit de l'outil de gestion des frais de déplacement temporaires déployé dans tous les Ministères. Les agents de la DDT ont été formés au cours des deux 1er mois de l'année afin de pouvoir compléter par eux-même leur frais de déplacement.

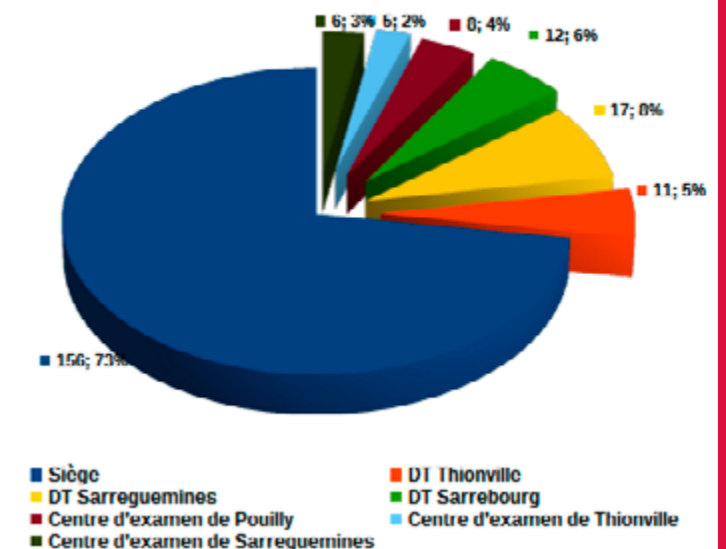
### Budget :

la dotation initiale (en AE) de notre budget de fonctionnement s'élevait en 2016 à 531 480 euros avec pour ce qui concerne les postes de dépenses principaux la répartition suivante :

- Le nettoyage représente 17% du budget total
- Les frais d'affranchissement 15%
- Le parc automobile (péage - carburant - parking - réparation - loyer des véhicules - assurance) 12%
- Les frais de déplacement 11%

Outre, ces postes importants, la DDT 57 continue son travail de rajeunissement et de diminution du parc automobile avec, en 2016 l'achat de 2 véhicules dont 1 hybride pour un pool automobile ramené à 31 véhicules en 2016 (34 en 2015).

Répartition des agents par site en 2016



## Perspectives 2017

Finaliser la démarche de service en juin 2017

En matière de qualité de vie au travail :

- poursuivre les actions spécifiques en faveur de l'encadrement
- poursuivre les actions individuelles déployées en faveur des agents et des cadres : entretiens individuels, coaching

Mettre en place une organisation pour le déploiement du télétravail

Accompagner les services dans leurs démarches organisationnelles et de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Inscrire dans la continuité les actions mises en place par la DDT dans le domaine de l'égalité professionnelle (sensibilisation /plan ministériel de lutte contre le sexisme)



## Glossaire

**SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale  
**PLU** : Plan Local d'Urbanisme  
**PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
**POS** : Plan d'Occupation des Sols  
**ALUR** : Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové  
**SCOTAM** : SCOT de l'Agglomération Messine  
**PLH** : Programme Local de l'Habitat  
**ZAC** : Zone d'activité Commerciale  
**TCSP** : Transport Collectif en Site Propre  
**CDAC** : Commission Départementale d'Aménagement Commercial  
**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
**ETP** : Equivalent Temps Pein  
**COFIL** : Comité de Pilotage  
**CC** : Communauté de Communes

**MISEN** : Mission Inter Services de l'Eau et de la Nature  
**ICPE** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
**IOTA** : Installations, Ouvrages, Travaux et Activités  
**FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
**MEEM** : Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer  
**ONEMA** : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
**ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
**PAOT** : Programme d'Actions Opérationnelles Territorialisées  
**SEAFF** : Syndicat Intercommunal Eau & Assainissement Fontot Vallée de la Fensch  
**DDPP** : Direction Départementale de la Protection des Populations  
**ARS** : Agence Régionale de la Santé

**PNA** : Plans Nationaux d'Action  
**SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Lorraine  
**EIN** : Evaluation des Incidences Natura 2000  
**ICPE** : Installations Classées au regard de la Protection de l'Environnement  
**ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
**PDRR** : Programme de Développement Rural Régional  
**FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
**MEEM** : Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer  
**ONEMA** : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques  
**ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage  
**CDCEA** : Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles  
**CDPENAF** : Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers  
**ENE** : Engagement National pour l'Environnement  
**RLP** : Règlement Local de Publicité extérieure  
**CRENA** : Centre National d'Etude et de Recherche Appliquée

**CEE** : Certificat d'Economie d'Energie  
**CLTE** : Contrat Local de Transition Energétique  
**GES** : Gaz à Effet de Serre  
**PCET** : Plan Climat Energie Territorial  
**PREH** : Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat  
**TEPCV** : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte

**PAC** : Politique Agricole Commune  
**PSE** : Plan de Soutien à l'Elevage  
**FAC** : Fond d'Allègement de la Charge  
**FASS** : Fond d'Action Sanitaire et Social  
**MSA** : Mutualité Sociale Agricole  
**TFNB** : Taxe Foncière propriété Non Baties  
**FEADER** : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural  
**SAU** : Surface Agricole Utile  
**SCOP** : Surface Céréales Oléo Protéagineux  
**DGFIP** : Direction Générale des Finances Publiques  
**DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture de la Forêt

Planification  
aménagement  
et  
connaissance  
des territoires

Politique  
de l'eau

Protection  
des milieux  
naturels et  
des paysages

Transition  
énergétique

Agriculture  
et forêts

## Glossaire

**ADIL** : Agence Départementale d'Informations sur le Logement  
**ANAH** : Agence Nationale de l'Habitat  
**ARS** : Agence Régionale de Santé  
**CA** : Communauté d'Agglomération  
**CAF** : Caisse d'allocations Familiales  
**CAVF** : Communauté d'Agglomération du Val de Fensch  
**CD** : Conseil Départementale  
**CUS** : Convention d'Utilité Sociale  
**DDCS** : Direction Départementale de la Cohésion Sociale  
**DDT** : Direction Départementale des Territoires  
**EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale  
**HI** : Habitat Indigne  
**HLM** : Habitation à Loyer Modéré  
**Loi SRU** : Loi relative à la solidarité et au Renouveau Urbain  
**MSA** : Mutuelle Sociale Agricole  
**OPAH** : Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat  
**ORI** : Opération de restauration immobilière  
**PACOD** : Programme d'Amélioration des Copropriétés dégradées de Metz-Borny  
**PDH** : Plan Départemental de l'Habitat  
**PIG** : Programme d'Intérêt Général  
**PLH** : Programme Local de l'Habitat  
**PLHIND** : Pôle de Lutte contre l'Habitat Indigne et Non Dément  
**POPAC** : Programme Opérationnel Préventif d'Accompagnement des Copropriétés  
**RU** : Rénovation Urbaine

**ANRU** : Agence Nationale de la Rénovation Urbaine  
**NPNRU** : Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine  
**PNRU** : Programme National de Rénovation Urbaine  
**QPV** : Quartiers Politique de la Ville  
**SA** : Société Anonyme

**Ad'AP** : Agenda d'Accessibilité Programmée  
**CEREMA** : Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement  
**CRC** : Contrôle des Règles de Construction  
**ERP** : Etablissement Recevant du Public  
**RDPIE** : Responsable Départemental de la Politique Immobilière de l'État

**BRGM** : Bureau de Recherches Géologiques et Minières  
**CDRNM** : Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs  
**CSSTB** : Centre Scientifique et Technique du Bâtiment  
**PIG** : Projets d'Intérêt Général  
**PPR** : Plan de Prévention des Risques  
**PPRI** : Plan de Prévention des Risques inondation  
**PPRM** : Plan de Prévention des Risques miniers  
**PPRT** : Plan de Prévention des Risques Technologiques  
**IRI** : Risque Important d'Inondation

**EECA** : Etablissement d'Enseignement de la Conduite Automobile  
**ETG** : Epreuves Théoriques Générales  
**PL** : Poids Lourds  
**IPCSR** : Inspecteur du Permis de Conduire Sécurité Routière  
**DSCR** : Direction de la Sécurité et de la Circulation Routière  
**TE** : Transport Exceptionnel

**CHSCT** : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail  
**CODIR** : Comité de Direction

Logement  
Habitat

Rénovation  
urbaine

Accessibilité  
Construction

Prévention des  
risques et  
gestion  
de crise

Education,  
sécurité et  
circulation  
routière

Vie du service



## Localisation

**Direction Départementale  
des Territoires de la Moselle**  
17 quai Paul Wiltzer  
BP31035  
57036 Metz cedex 01  
03 87 34 34 34



**Délégation Territoriale de  
Sarreguemines**  
43, rue de Sarreinsming  
57216 SARREGUEMINES  
03 87 28 30 70

**Délégation Territoriale de  
Sarrebouurg**  
Zac des Terrasses de la  
Sarre - Terrasse Bretagne  
57400 SARREBOURG  
03 87 24 31 44

**Délégation Territoriale de  
Thionville et Metz**  
15 rue des Corporations  
57125 THIONVILLE  
03 82 53 25 89